

BOAD

Stratégie Environnement et Climat



2015-2019



**STRATÉGIE
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
2015 - 2019**

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATION	6
GLOSSAIRE	8
INTRODUCTION	9
I. ANALYSE DU CONTEXTE	11
A. Problematique de l’environnement et du climat au sein de l’UEMOA.....	11
B. Engagement de la BOAD en matière de gestion environnementale et du climat : bilan et leçons apprises	14
C. Défis majeurs à relever par la BOAD	19
II. LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENT-CLIMAT DE LA BOAD : VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES D’INTERVENTION	21
A. Vision de la stratégie environnement et climat 2015-2019	21
B. Principes directeurs de la Stratégie.....	21
C. Orientations stratégiques.....	21
III CADRE DES RÉSULTATS	27
IV STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	29
A. Réorganisation et renforcement des capacités institutionnelles	29
B. Recherche de synergies avec la commission de l’uemoa	30
C. Organisation de la coopération interinstitutionnelle dans l’espace Ouest-africain et la distribution des tâches	30
CONCLUSION	31
ANNEXES	32

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABN	Autorité du bassin du fleuve Niger
ABV	Autorité du bassin de la Volta
AGRHYMET	Centre régional agro-hydro- météorologique
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CCRE	Centre de coordination des ressources en eau
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la conservation de la diversité biologique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le sahel
CMAE	Conférence des ministres africains chargés de l'environnement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNULCD ou CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CORAF/WECARD	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CRC	Centre régional de collaboration
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAERE	Département agriculture, environnement et ressources en eau (CEDEAO)
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
FA	Fonds pour l'adaptation aux changements climatiques
FAIR	Fonds d'aide à l'intégration régionale
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEDA	Fonds des énergies durables pour l'Afrique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissements climatiques
FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture
FRDA	Fonds régional de développement agricole
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GDT	Gestion durable des terres
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GRN	Gestion des ressources naturelles
IF	Intermédiaire financier
IFDD	Institut de la francophonie pour le développement durable
INSAH	Institut du sahel
ISESCO	Islamic educational, scientific and cultural organization
LCD	Lutte contre la désertification

MDP	Mécanisme pour un développement propre
NAMA	Nationally appropriate mitigation action (mesures ou actions d'atténuation appropriées au niveau national)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIG	Organisation inter-gouvernementale
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
ONG	Organisation non gouvernementale
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OP	Organisation paysanne
OSC	Organisation de la société civile
PAC	Politique agricole commune de l'UEMOA
PAE	Plan d'actions pour l'environnement du Nepad
PAN	Programme d'actions national
PANA	Programmes d'actions nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques
PNAE/PANE	Plan national d'actions environnemental / plan d'action national pour l'environnement
PANGIRE	Plans d'actions nationaux de gestion intégrée des ressources en eau
PAN/LCD	Programmes nationaux de lutte contre la désertification
PASR/AO	Programme d'actions sous régional pour l'Afrique de l'Ouest
PCAE	Politique commune d'amélioration de l'environnement
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PLCE	Programme de lutte contre l'ensablement
PMA	Pays moins avancés
PNB	Produit net bancaire
PNIA	Programmes nationaux d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PRBE	Programme régional biomasse énergie
PREAO	Politique régionale des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest
PRIA	Programme régional d'investissement agricole / CEDEAO
PSI	Programme stratégique d'investissement
PTF	Partenaires techniques et financiers
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations-Unies
WASCAL	West african science service center on climate change and adapted land use (centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres)

GLOSSAIRE

Adaptation : ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets.

Atténuation : intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre, qui permettent d'accroître la capacité d'absorption des gaz à effet de serre.

Biodiversité : terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux (diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce). Ce sont aussi les caractères divers des espèces animales et végétales.

Changement climatique : correspond à une modification durable (des paramètres statistiques) du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux.

Désert : ce sont des régions où les précipitations sont inférieures à 200 millimètres par an. Les températures de journée y sont très élevées et les nuits sont relativement froides.

Désertification : c'est la transformation d'un milieu en désert à la suite de la mauvaise gestion des sols ou des changements climatiques. Les conséquences de la désertification sont soit physique (disparition de la végétation), soit démographique (disparition de la population) soit généralement les deux à la fois.

Développement durable : selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Economie verte : c'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles. Il s'agira dans la pratique de privilégier tout ce qui est renouvelable ou d'utiliser moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables.

Ecosystème : ensemble des êtres vivants dans un lieu donné et leurs interactions avec le milieu naturel.

Efficacité énergétique : désigne un paramètre qui exprime le rapport entre l'effet utile et l'énergie consommée. On parle généralement d'efficacité énergétique pour des améliorations à caractère technique.

Empreinte carbone : c'est un indicateur destiné à caractériser la pression exercée par une population ou une entreprise en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Energie renouvelable : ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne en aucune façon l'extinction de la ressource initiale. Les énergies renouvelables sont essentiellement tirées des éléments (terre, eau, air) et du soleil.

Érosion : c'est le processus de dégradation et de transformation du relief et des roches qui est causé par tout agent externe (donc autre que la tectonique).

Environnement : ensemble des éléments physiques, biologiques et chimiques qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins.

Faune : ensemble des espèces animales vivant dans un environnement déterminé.

Flore : ensemble des espèces végétales d'un milieu.

Gaz à effet de serre : ce sont les gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations qui rencontrent d'autres molécules de gaz, répétant ainsi le processus et créant l'effet de serre, avec augmentation de la température.

La Banque : désigne la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Les États : désigne les pays membres de l'UEMOA.

L'Union : désigne l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Mangrove : formation végétale des régions littorales tropicales composée de forêts impénétrables.

Pollution : dégradation d'un milieu naturel contaminé par des agents toxiques.

INTRODUCTION

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD)⁽¹⁾, institution commune de financement du développement des États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁽²⁾, concourt «en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le traité de l'UMOA⁽³⁾» .

En droite ligne avec sa mission, la Banque œuvre depuis sa création à promouvoir le développement équilibré des États membres et à réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

Pour les États de cet espace, l'activité économique tout comme les moyens de développement humain de subsistance restent encore très peu diversifiés et sont dans une large mesure tributaires des ressources naturelles.

Aussi, la dégradation de l'environnement et les aléas climatiques diminuent-ils directement le potentiel économique, contribuant à la persistance du chômage et de la pauvreté.

Ces facteurs mettent en exergue une vulnérabilité profonde des populations et des écosystèmes qui est exacerbée par un modèle classique de développement socio-économique inadéquat, source de pauvreté et de dégradation du capital naturel.

Consciente que cette situation risque de compromettre sérieusement, à court, moyen et long termes, les efforts d'investissement pour le développement des États de l'UEMOA, la BOAD s'est engagée, dans le cadre de sa vision, à être **«une banque de développement forte, pour l'intégration et la transformation économiques de l'Afrique de l'Ouest»**, à améliorer la gestion de l'environnement et à poursuivre sa stratégie de mobilisation de ressources appropriées pour soutenir des projets environnementaux et de lutte contre les changements climatiques.

Le présent document de stratégie s'inscrit dans le cadre de cette vision de la BOAD et vient en complément des stratégies opérationnelles élaborées par la Banque en matière de financement de projets. Il établit une analyse des grands enjeux environnementaux et climatiques auxquels font face les États membres de l'UEMOA, des défis majeurs de développement qui y sont liés, des contraintes et opportunités existantes, ainsi que du bilan et des enseignements tirés des interventions de la BOAD au cours de ces dernières années.

Ensuite, il définit l'orientation majeure de l'action de la Banque qui est de **«faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque»**. Cette orientation qui consolide les acquis du plan stratégique précédent est déclinée en trois (03) axes à savoir : (i) renforcer les capacités des unités opérationnelles dans le domaine des évaluations environnementales ; (ii) développer des outils et des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation de ressources pour soutenir la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques ; (iii) renforcer le leadership de la BOAD dans la sous-région sur les questions environnementales.

⁽¹⁾La BOAD a été créée par Accord signé le 14 novembre 1973 par les États de l'Afrique de l'ouest ayant l'usage d'une monnaie commune, le Franc CFA regroupés au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à savoir Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo. Elle est devenue opérationnelle en 1976.

⁽²⁾L'UEMOA a été créée par le Traité signé à Dakar le 10 janvier 1994 et entré en vigueur le 1er août 1994. Elle regroupe les États de l'UMOA en plus de la Guinée-Bissau et du Mali. Son siège se trouve à Ouagadougou (Burkina Faso).

⁽³⁾Par traité de l'UEMOA signé le 10 janvier 1994, la BOAD est devenue une institution spécialisée et autonome



I. ANALYSE DU CONTEXTE

A. Problématique de l'environnement et du climat au sein de l'UEMOA

1. Principaux enjeux et défis environnementaux et climatiques

L'espace UEMOA dispose d'un potentiel important et varié en écosystèmes constitués par des mangroves, des forêts tropicales riches en bois précieux et fournissant un habitat à de nombreuses espèces de flore et de faune. On distingue également des zones de savanes ou semi-désertiques dans des pays comme le Burkina, le Niger, le Mali et le Sénégal. De nombreuses rivières et bassins hydrographiques traversent plusieurs pays de l'Union. Cependant, ces ressources naturelles et l'ensemble de l'environnement sont marqués par des tendances lourdes de dégradation et d'aggravation des facteurs naturels (aléas climatiques) et humains (forte croissance des populations estimée à environ 3% par an) et l'intensité de l'exploitation des ressources qui les affectent.

Les principaux enjeux environnementaux au sein de l'UEMOA sont liés aux facteurs suivants :

- **La dégradation des terres** : ses causes naturelles sont liées aux érosions éoliennes et hydriques qui découpent les terres, génèrent des dunes menaçant gravement la production agricole et la sécurité alimentaire. Elle est également liée à la salinisation des terres sous l'effet d'une forte évaporation par temps de sécheresse où se conjuguent faible pluviométrie et forte insolation. Les causes humaines sont entre autres la mauvaise gestion des terres qui accélère leur dégradation, les problèmes socio-économiques de l'accès inégal à la terre, les modes d'utilisation abusive, les forts taux d'occupation des terres dans des bassins et plateaux surpeuplés et dans les voisinages urbains.

- **La déforestation et la perte de la diversité biologique** : chaque année, environ 1,2% de superficies forestières et de terres boisées sont dégradées en Afrique de l'ouest (l'un des taux les plus élevés au monde) pour des raisons de changements climatiques, d'utilisation des terres, des phénomènes récurrents des feux de brousse et des incendies de forêts. Ces facteurs menacent la gestion durable des forêts et contribuent à des pertes de productivité énormes mais également à la dégradation rapide de la diversité biologique végétale et animale de la sous-région. En outre, l'insuffisante connaissance des ressources, la mauvaise prise en compte de leur contribution en biens et services dans les économies nationales et en particulier dans leur contribution aux systèmes de subsistance des communautés de

base ne favorisent pas leur bonne gestion.

Par ailleurs, les initiatives de coopération et de gestion commune des écosystèmes forestiers trans-frontaliers dans la sous-région restent faibles et les conflits armés ne contribuent pas à une gestion durable des ressources. Aussi, les pratiques traditionnelles sont-elles souvent porteuses d'éléments de protection, de conservation et d'aménagement des ressources naturelles et évoluent-elles très rapidement en fonction des circonstances, notamment en fonction des marchés qui s'ouvrent.

- **La dégradation des ressources en eaux** : elle est caractérisée par la dégradation des bassins versants et l'assèchement des têtes de source, le tarissement des cours d'eau suite aux érosions hydrique et éolienne, la prolifération sauvage des espèces végétales aquatiques envahissantes qui menacent la survie des cours d'eaux et lacs. On distingue également la pollution des nappes et des cours d'eau par les divers déversements de déchets solides et liquides, domestiques et industriels à partir des agglomérations urbaines, des industries et des défluent des terres agricoles chargés de produits chimiques (engrais et pesticides). Ces situations constituent une préoccupation majeure pour le développement agricole et la fourniture de production de qualité.

- **La dégradation de paysages entiers** : faute d'aménagement adéquat et de l'insuffisance des opérations de restauration ou de renouvellement. Ces situations résultent souvent de la mise en valeur des ressources minières. Les nuisances occasionnées par l'exploitation minière et toutes les activités d'extraction individuelle ou artisanale pèsent fortement sur la productivité des terres concernées et sur la valeur des paysages affectés et enfin sur la santé des populations. Aussi, les défrichements ou terrassements entraînent-ils la modification ou la suppression des couverts en arbres et forêts ou d'autres formations naturelles.

- **L'érosion des côtes** : elle menace les terres côtières arables, les écosystèmes côtiers en particulier les mangroves, les activités de pêche et l'ensemble des infrastructures de développement du littoral ouest africain. Avec les changements climatiques, les risques de remontée des eaux dans les deltas et bras de mer, ainsi que la salinisation des terres du littoral s'accroissent. Les populations côtières sont contraintes à développer des stratégies rapides d'adaptation. En outre, il convient de noter la menace latente des risques réels, présents et futurs de l'exploitation des ressources pétrolières de la sous-région et du transit

de tels produits au large des pays côtiers.

- **Les pollutions diverses** : les pollutions de l'air, de l'eau etc. sont liées aux développements urbains rapides qui occasionnent des mouvements de populations ainsi que des activités diverses, rendant difficile et complexe la gestion des déchets liquides et solides. Les activités industrielles engendrent des nuisances relatives aux rejets chimiques, biologiques, sonores et olfactifs qui fragilisent la santé des populations et les écosystèmes. En outre, les poussières en suspension, les proliférations d'insectes (les moustiques par exemple), etc. constituent des menaces pour un environnement sain nécessitant des actions de prévention et de restauration par des activités de santé publique.

- **Les changements climatiques** : les enjeux des changements climatiques sont liés aux importantes variations des précipitations dans les pays sahéliens et dans les régions de forêts tropicales humides d'une part, et à une augmentation de la température (1,5 fois supérieure au niveau mondial), ainsi qu'une élévation du niveau de la mer (0,5 m et à 0,9 m d'ici 2100 sur les côtes de l'Union) d'autre part. Ces dernières années, les conséquences non maîtrisées qui découlent du dérèglement climatique dans la zone UEMOA sont par exemple : a) les inondations récurrentes (de 2 par an avant 1990, elles sont passées à plus de 8 voire 12 en moyenne par an au cours des années 2000) ; b) la sécheresse avec pour conséquences à moyen terme, la diminution des réserves en eau disponibles et des terres cultivables, la baisse des rendements agricoles de l'ordre de 20 à 50 % dans certains États, la réduction du potentiel de production hydroélectrique ; c) une augmentation inquiétante du niveau de la mer sur les côtes de l'Union et des effets y afférents notamment, l'accentuation de l'érosion côtière (le recul de la côte peut atteindre 10m/an dans certains pays comme le Togo), la perte du plateau continental et les déplacements consécutifs des établissements humains, la perte des terres arables, la désagrégation du tissu professionnel, l'altération du milieu physique et des écosystèmes côtiers telle que la réduction des mangroves et autres zones de frayères, etc.

La dégradation de l'environnement ajoutée aux impacts du dérèglement climatique à court, moyen et long termes imposent des défis importants auxquels les États membres de l'UEMOA devront nécessairement faire face sur le plan national et communautaire. Il s'agit entre autres de : i) la lutte contre la dégradation des facteurs de production naturels (sols, eau, etc.) et l'insécurité alimentaire ; ii) la lutte contre l'appauvrissement de la diversité biologique et la disparition des forêts et d'autres habitats naturels, faisant peser des menaces sur le

bien-être de millions de personnes qui en dépendent pour leur subsistance ; iii) la prévention de l'aggravation du stress hydrique et la multiplication des conflits liés à l'accès à l'eau ; iv) l'amélioration des conditions de vie des populations affectées et de la restauration des ressources naturelles et de l'environnement dégradés dans les zones côtières ; v) la satisfaction des besoins énergétiques en constante augmentation à des fins d'utilisation domestique et de développement industriel ; vi) la lutte contre l'élargissement de la gamme et de la prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle et ; vii) la prévention de la multiplication des risques de conflits, d'instabilité et de menaces à la sécurité liées aux migrations massives de populations provoquées par les phénomènes climatiques extrêmes. L'urgence de ces défis auxquels font face toutes les économies devient chaque année plus évidente, tout comme la nécessité de relancer la croissance, vaincre la pauvreté et créer des emplois décents.

2. Contraintes et opportunités

a. Contraintes limitant la réponse des pays de l'UEMOA aux défis environnementaux et climatiques

Les réponses des pays de l'UEMOA aux défis environnementaux et climatiques sont encore très limitées pour des raisons diverses notamment au plan de la gouvernance des questions d'environnement et du climat et au plan financier.

i. Au plan de la gouvernance des questions de l'environnement et du climat

Selon le rapport de GEO5 (2012), une gouvernance solide de l'environnement est un élément fondamental qui affecte tous les autres domaines prioritaires. Cependant, pour les États africains en général, et ceux de l'UEMOA en particulier, la faiblesse du leadership sur les questions environnementales constitue un grave problème :

- *l'ancrage institutionnel inapproprié des initiatives ne permet pas de capitaliser les acquis ;*
- *la plupart des politiques existantes ne s'inscrivent pas dans un cadre permettant de relever les défis complexes de la vulnérabilité humaine face aux changements climatiques ;*
- *l'absence d'évaluation environnementale stratégique et de systèmes de responsabilisation et de transparence a conduit à l'extraction non durable des ressources et à la conversion des terres ;*
- *les lois, valeurs et intérêts contradictoires altèrent la capacité de développer des systèmes collaboratifs institutionnels essentiels pour gérer les écosystèmes et relever des défis communs tels que la sécheresse et ;*

- la planification qui considère l'environnement comme un ensemble de ressources distinctes plutôt qu'un système composite compromet encore plus la gestion de l'environnement.

Au niveau de la BOAD, l'insuffisance de compétences nécessaires au traitement des questions d'environnement et de climat n'a pas permis d'apporter une réponse adéquate aux défis environnementaux dans ses pays membres.

ii. Au plan financier

Les moyens financiers limités constituent le plus gros obstacle aux activités en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à l'intégration de ces notions au processus de planification à l'échelle nationale. La plupart des pays de l'espace UEMOA ont élaboré des Plans Nationaux de Gestion de l'Environnement (PNGE), des Plans d'Actions Nationaux d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ou de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) etc. Il en est de même des institutions sous régionales (PASR/AO ; CILSS). Cependant, la mobilisation des ressources appropriées pour la mise en œuvre de ces plans reste un défi majeur.

En effet, par rapport aux ressources financières, les États de l'UEMOA font face à deux contraintes majeures à savoir, la faible mobilisation des ressources intérieures et une incapacité des États de l'Union à mutualiser les ressources pour investir dans de gros projets de développement. Dans le même temps, les désastres causés par les changements climatiques exacerbent la difficulté des États à attirer des investissements directs pour une transformation profonde des structures productives. Néanmoins, des efforts sont déployés pour mettre en place des mécanismes appropriés pour pallier ces situations.

b. Opportunités

Pour faire face aux défis environnementaux et climatiques dans l'UEMOA, plusieurs opportunités s'offrent et permettent d'adopter une démarche vers un développement durable, sans avoir à reproduire les modèles du monde industrialisé. Ces opportunités sont essentiellement : i) la prise de conscience des États membres de l'UEMOA traduite par la signature des accords et la mise en place d'initiatives favorisant une bonne gestion de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté et ; ii) la disponibilité de ressources financières mises en place dans le cadre des conventions internationales pour l'amélioration de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

i. Conventions et initiatives majeures liées à la gestion de l'environnement et du climat

La prise de conscience des dangers liés aux conséquences de la dégradation de l'environnement et à celles récurrentes des changements climatiques pour leur développement a conduit les États membres de l'UEMOA à :

- ratifier des conventions internationales à l'échelle des Nations Unies : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) et Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (UNCDB) issues des conférences de Rio 92 sur l'environnement et le développement durable et ;

- mettre en place des initiatives au niveau africain et sous régional : Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE), Initiative sur l'environnement du NEPAD, Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA et programmes majeurs en matière d'environnement et de climat.

ii. Disponibilité de ressources financières pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques

A chaque convention internationale liée à l'environnement et au climat est adossé un mécanisme de financement en faveur des États. Lesdits financements sont relatifs aux mesures d'amélioration de la gestion de l'environnement, d'adaptation, de transfert de technologie, de renforcement de capacités et d'atténuation, conformément à la feuille de route de Bali de 2007.

De ce fait, l'aide financière des pays développés Parties, aux pays en développement Parties, prévue par la CCNUCC et le Protocole de Kyoto peut être fournie par voie bilatérale, multilatérale ou régionale ou à travers les mécanismes financiers mis en place par la Convention. Par ailleurs, la Banque dispose d'un portefeuille comportant plusieurs projets climat (adaptation et atténuation) en instruction active dont les modalités de financement sont mentionnés au niveau de l'axe 2.

Entre autres mécanismes de financement des activités environnementales et climatiques, l'on peut citer le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat, le Fonds des PMA et de nombreux autres fonds des conventions.

Le détail des conventions et initiatives internationales et régionales ainsi que les opportunités de financement pour l'environnement et le climat sont présentés en annexe 2.

B. Engagement de la BOAD en matière de gestion environnementale et du climat : bilan et leçons apprises

1. Bilan

a. Outils de gestion de l'environnement mis en place

La BOAD a toujours eu un intérêt particulier pour la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles dans les opérations qu'elle finance. Déjà en 2002, il est apparu à la Banque, à l'instar d'autres institutions de financement du développement, la nécessité de porter un regard plus attentif à la gestion environnementale et sociale des projets dans le souci de la protection des populations, de leurs cadres de vie et des écosystèmes.

La BOAD a souscrit aux Principes de l'Equateur lancés en juin 2003 et révisés en juillet 2006. Il s'agit d'un ensemble de dispositions qui visent une autorégulation efficace du marché financier en vue d'une gestion saine des problèmes sociaux et environnementaux liés au financement de projets. Il y a donc, à travers l'élaboration de ces principes, la reconnaissance de la responsabilité sociale du milieu bancaire, la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les financiers dans la promotion d'une gestion responsable de l'environnement ainsi que d'un développement social responsable.

Dans ce cadre, la BOAD a élaboré différents outils (manuels de politiques et procédures) servant de guides pour la gestion environnementale et sociale des projets qu'elle finance. Ces politiques ont été validées par les instances de la Banque et reconnues par les différents partenaires internationaux. Elles font l'objet de révisions périodiques dont la dernière remonte à décembre 2013. Au nombre des politiques et guides, il y a entre autres :

- les politiques, procédures et directives sectorielles d'interventions de la BOAD en matière de gestion environnementale et sociale dans le financement des projets, élaborées en octobre 2003 et révisées en 2013 (voir liste en annexe 1) ;
- le manuel de classification environnementale des projets, élaboré en janvier 2006 et révisé en 2013 pour distinguer une catégorie D relative aux projets dont les incidences des effets négatifs sur l'environnement sont jugés nuls et une catégorie IF pour les projets soutenus par la BOAD à travers les intermédiaires financiers et ;
- la politique sur l'intégration du genre dans les opérations promues par la BOAD.

En outre, le Comité des Engagements (CE) de la BOAD a examiné et adopté en fin 2013, la mise en place de mécanismes de responsabilisation et des griefs pour la Banque. Ces mécanismes visent à mettre à la disposition de tous ceux qui ont subi un préjudice, résultant d'un projet qu'elle a financé, des outils et procédures indépendants par lesquels ils peuvent demander à la Banque d'agir conformément à ses propres règles, politiques, procédures et directives, ainsi qu'un système pour recevoir des requêtes ou des plaintes, les traiter et résoudre les problèmes des personnes affectées par les projets qu'elle soutient.

b. Coopération au cœur de l'action de la Banque

La BOAD entretient des relations de coopération avec plusieurs pays, institutions financières internationales, institutions de coopération bilatérale ainsi qu'avec des organismes et institutions d'intégration régionale.

Ces relations de coopération ont permis de mobiliser des ressources nécessaires pour soutenir les efforts de la Banque en matière d'appuis techniques et financiers et aussi de renforcer ses propres capacités pour mieux servir ses clients.

Le tableau ci-dessous récapitule la nature des partenariats actuels en matière d'environnement et de climat.

PARTENARIAT	DOMAINE CONCERNÉ
<p>Agence Française de Développement (AFD)</p>	<p>L'Accord de partenariat environnemental (APE) AFD-BOAD signé le 07 septembre 2006 et objet d'un avenant le 18 octobre 2011, vise le renforcement des capacités de la BOAD et de ses clients pour la mise en œuvre de leur programme de responsabilité environnementale et sociale. Il comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités de la BOAD qui comprend l'assistance technique, l'intégration des procédures environnementales et sociales dans les procédures opérationnelles de la BOAD, l'élaboration et le déroulement d'un programme de formation et autres ; - appui au secteur privé à travers la mise à niveau environnementale et sociale des clients de la BOAD.
<p>Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)</p>	<p>Protocole BOAD/CCNUCC vise à mettre en place un Centre régional de collaboration (CRC) au sein de la BOAD à Lomé dans le but d'apporter un soutien direct aux gouvernements, aux ONG et au secteur privé, dans le cadre de l'identification et du développement de projets MDP et de programmes d'activités potentiels de mitigation (NAMAs...). Il s'agit aussi de créer une capacité plus durable pour un engagement local futur dans ces activités ainsi que sur le marché mondial du carbone.</p>
<p>Fonds Vert pour le Climat</p>	<p>Financement (subvention) de l'adaptation et de l'atténuation sur la base des PAN et des NAMAs.</p>
<p>Banque Allemande de Développement (KfW)</p>	<p>Mise en place d'un fonds de bonification de projets qui contribuent à la sécurité alimentaire appelé « la Facilité du Sahel » dans la perspective de promouvoir des options d'adaptation.</p>
<p>Fonds pour l'Adaptation</p>	<p>Financement (subventions) de projets d'adaptation.</p>
<p>Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF)</p>	<p>L'UNCDF a initié des mécanismes innovants de prise en charge des effets du changement climatique au niveau local. Le Programme CleanStart a été élaboré pour attaquer le volet atténuation en permettant de faciliter un accès permanent aux sources d'énergie renouvelables et à moindre coût grâce à des services financiers durables, soutenus par des chaînes d'approvisionnement de l'énergie répondant aux besoins des utilisateurs finaux.</p> <p>Dans le domaine de l'adaptation, l'UNCDF a développé l'initiative LOCAL (Local Climate Adaptive Living Facility) qui est une facilité du financement local de l'adaptation et qui permet de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et financières des collectivités locales pour favoriser les investissements dans la résilience en vue de s'adapter plus adéquatement et localement au changement climatique.</p>
<p>Banque Européenne d'Investissement (BEI)</p>	<p>Accroissement de la capacité institutionnelle en matière environnementale, sociale et de finance climat.</p>

L'accord de partenariat environnemental (APE) avec l'AFD a permis à la BOAD de renforcer ses propres capacités et celles de ses clients en matière d'évaluation environnementale. Plusieurs actions ont été menées depuis 2008 en faveur des entreprises de la sous-région : (i) processus de mise à niveau environnementale, (ii) facilitation d'accès aux financements, etc.

Les activités menées de 2008 à 2013 ont créé un intérêt et un engouement du secteur privé de la sous-région pour ce type de financement. Cependant, il convient de souligner que la prochaine phase du partenariat avec l'AFD a été orientée vers un appui à la mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

De ce fait, d'autres mécanismes devraient être mis en place pour continuer à soutenir la dynamique créée avec le secteur privé, dans le domaine de la mise à niveau environnementale et sociale des entreprises financées ou non par la BOAD. La Banque bénéficie également d'un appui de la KfW à travers une assistance technique dénommée « la Facilité du Sahel » qui vise à :

- *bonifier les prêts de la BOAD concernant les programmes d'adaptation au changement climatique en lien avec la sécurité alimentaire ;*
- *renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique par la formation du personnel et l'élaboration des Stratégies, outils et procédures ;*
- *promouvoir la coopération entre la BOAD et des instituts de recherche.*

La mise en œuvre de ce programme a permis la bonification de trois projets au Burkina-Faso, au Mali et au Niger. Un quatrième projet au Sénégal est en cours. De même, certains de ces pays (Niger et Burkina) ont bénéficié du programme de renforcement de capacité en matière d'adaptation aux changements climatiques. Ces approches méritent d'être poursuivies dans le cadre de la présente stratégie.

C. «Initiative carbone», une innovation pour traiter de la problématique des changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC

La BOAD a fait siennes les préoccupations soulevées par les changements climatiques dont les effets dévastateurs se font de plus en plus sentir dans les huit (08) États membres de l'UEMOA, Parties à la CCNUCC et son Protocole de Kyoto. Dans ce contexte et dans la droite ligne du Plan d'actions de Bali adopté par la Conférence des Parties (CdP) par sa décision 1/CP.13, la BOAD, conformément à ses missions statutaires et dans le cadre de la mise

en œuvre des orientations de son Plan stratégique 2009-2013, s'est engagée à apporter un appui à ses États membres afin de les aider à tirer profit de la Finance climat. Pour ce faire, la Banque a mis en place en 2009 un cadre opérationnel dénommé «Initiative carbone». Les résultats obtenus à date sont probants et démontrent, sur divers plans, un excellent positionnement stratégique de la BOAD en Afrique pour une action effective et efficace en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques.

En effet, la BOAD, depuis 2009, siège en tant qu'observateur à la CCNUCC et participe activement aux discussions sur la construction d'une architecture internationale de la Finance climat. Dans ce contexte, la Banque participe régulièrement aux différentes sessions de la Conférence des parties (CdP). Elle a été accréditée en 2011 comme la première Entité régionale d'implémentation du FA dans le monde. Elle abrite depuis janvier 2013, le premier Centre Régional de Collaboration sur le MDP. Le Président de la BOAD siège au Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat. Par ailleurs, dans le cadre du développement d'un marché carbone en Afrique, la Banque a participé en 2012 au lancement du Fonds carbone pour l'Afrique. Actuellement, le processus d'accréditation de la Banque par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en qualité d'Entité régionale de mise en œuvre de projets est en cours.

Au plan de la promotion des projets, la BOAD a participé au financement en 2010 et a appuyé l'enregistrement au registre du MDP d'un projet en Côte d'Ivoire. La Banque a également appuyé l'élaboration d'une note conceptuelle de projet approuvée en 2012 par le Fonds pour l'adaptation pour la mobilisation d'environ 5 milliards FCFA sous forme de don en faveur de l'État du Niger. De plus, la Banque dispose d'un portefeuille comportant plusieurs projets climat en instruction active dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des procédés industriels, de l'agriculture, de la conservation des sols, de l'irrigation, des forêts, etc. Les revenus relatifs aux crédits carbone et les frais de gestion attendus par la BOAD des différents projets sont très importants en raison de la remontée probable des cours qui se fera à partir de la CdP 2015 à Paris. Aussi, les perspectives sont-elles de l'ordre de 1,5 milliards de tonnes de carbone par an et seront accompagnées par les mesures suivantes : i) l'allègement des procédures des projets, des NAMAs, REDD et REDD+ ; ii) la possibilité d'échanger des crédits carbone MDP émis après 2012 qui ne pourront être échangés sur le marché que pour les projets réalisés dans les pays les moins avancés, d'où une opportunité pour les pays africains et ; iii) l'émergence d'acheteurs de

crédits carbone (Banque mondiale, BAD, la BOAD, l'Allemagne, la Suède, la Norvège...) qui proposent des rachats de crédits à des prix plus intéressants que le marché dans les PMA.

Par ailleurs, la BOAD œuvre à la mise en place de procédures appropriées à ses interventions sur le cycle des projets éligibles au MDP qui concentrent les appuis techniques et financiers aux promoteurs depuis l'identification jusqu'à la délivrance des crédits carbone. La Banque explore également les autres mécanismes d'atténuation en cours de développement tels que les NAMAs et la REDD+, en vue de permettre aux acteurs dans les États membres aussi bien du secteur privé que du secteur public de bénéficier pleinement des avantages et des ressources disponibles dans le cadre de ces mécanismes.

En matière de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du climat au sein des États, la BOAD a œuvré entre autres à l'organisation de séminaire-ateliers, tels que celui du 11 au 13 juillet 2011 au siège de la Banque sur le montage de projets d'atténuation/adaptation aux changements climatiques en collaboration avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD)⁽⁴⁾ et l'Islamic Educational, Scientific and Cultural Organization (ISESCO). On note également l'assistance technique aux acteurs nationaux (Autorités nationales désignées du MDP, Autorités nationales de l'adaptation, ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de l'assainissement, de la salubrité, ONG, sociétés privées, etc.) avec le concours d'un partenaire technique et du Centre Régional de Collaboration pour le montage des projets, notamment en ce qui concerne leur dimensionnement, le choix des méthodologies adaptées, des normes environnementales applicables ainsi que l'utilisation des critères de développement durable pour favoriser l'éligibilité des projets.

Par ailleurs, dans l'optique de soutenir les efforts des États membres dans la mobilisation des ressources financières mises en place par la communauté internationale, la BOAD a renforcé en 2013 ses normes fiduciaires et de sauvegarde environnementale et sociale à l'instar des grandes institutions financières internationales.

2. Principales leçons apprises

a. Enjeux en constante évolution requérant le renforcement de la coopération et une approche innovante dans l'intervention de la BOAD

i. Au plan de la gestion environnementale et sociale des projets

Depuis sa création, les interventions de la BOAD ont soutenu la réalisation de projets de développement nationaux et régionaux dans les domaines : (i) de la mise en valeur des potentialités agricoles, (ii) de l'amélioration du cadre de vie des populations, (iii) du renforcement des systèmes de distribution d'eau, (iv) de l'amélioration des infrastructures d'énergie, de transport, de communication et télécommunication, des unités industrielles etc.

Si ces domaines ont toujours été étroitement liés à la gestion de l'environnement et au bien-être social des populations, les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'action de développement ont beaucoup évolué ces dernières années, au point d'être une préoccupation d'actualité continue au plan mondial pour les politiques, les économistes, les juristes, les organisations de défense des droits de l'homme, etc. Cela nécessite une constante réflexion sur les modes de développement actuels et futurs des communautés et leurs conséquences à moyen et long termes. Aussi, même si la BOAD a démontré par le passé une volonté manifeste pour la promotion d'une bonne gestion de l'environnement et pour le bien-être social dans les États à travers les projets qu'elle a soutenus, aujourd'hui, la Banque doit aller au-delà pour intégrer la dimension climat dans l'évaluation de ses projets. Elle devra s'adapter et se positionner dans une dynamique d'innovation constante. Dans ce contexte, les partenariats sont devenus une nécessité incontournable et permettent entre autres de surmonter les contraintes budgétaires pouvant peser sur l'institution et dans le même temps d'apporter une réponse spécifique et adaptée.

ii. Au plan de la promotion de la finance climat

L'engagement de la BOAD à aider ses États membres à bénéficier des opportunités liées à la finance climat à travers la promotion des projets d'adaptation et d'atténuation est salubre pour ces États et pour les promoteurs privés. En effet, le constat établi est que la finance climat est un domaine complexe qui continue d'échapper à nombre de pays en développement qui peinent à mettre en œuvre la CCNUCC. Les mécanismes complexes et évolutifs liés à ce domaine nouveau pour lequel les acteurs initient des actions, au fur et à mesure

⁽⁴⁾ IFDD anciennement Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF)

que les négociations donnent de petits éclairages, font que les États et les institutions internationales impliquées, trouvent l'exercice de développement de la finance climat, fastidieux et lent à donner des résultats.

Par ailleurs, le montage des projets climat constitue pour les promoteurs publics comme privés un frein à la mobilisation des ressources financières disponibles. Aussi, la BOAD devra-t-elle renforcer son assistance technique et financière aux promoteurs pour la préparation des projets, en s'appuyant davantage sur ses partenaires.

b. Nécessité de développer des outils et des mécanismes adaptés, et de mobiliser davantage de ressources financières pour promouvoir les projets à fort bénéfices environnementaux et sociaux

La BOAD s'est engagée à promouvoir les projets à forts bénéfices environnementaux et sociaux. Il est vrai que ce type de projets nécessitent beaucoup d'investissements en temps et en ressources financières pour leur préparation et leur mise en œuvre, contrairement aux projets classiques. Cependant, ces projets ont souvent des bénéfices environnementaux et sociaux importants. La BOAD devra donc mettre en place des outils et des mécanismes de financement adaptés et mobiliser davantage de ressources concessionnelles pour pouvoir continuer de jouer pleinement son rôle dans la promotion du développement durable de ses États membres. Dans ce contexte, les efforts entamés pour le développement de la finance climat ainsi que les processus d'accréditation engagés devront être poursuivis.

La Banque devra, en outre, promouvoir des outils visant la prise en compte de l'empreinte carbone dans les projets ainsi que des procédures d'évaluation des aspects liés au climat dans les projets promus et entreprendre le suivi-évaluation thématique de ses opérations dédiées aux problématiques environnementales et climatiques, afin d'évaluer leurs impacts réels en matière de contribution à l'amélioration de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques.

Enfin, pour ses interventions en matière de finance climat, il est important pour la BOAD, en tant que Banque de l'UEMOA, chargée du développement durable, de comptabiliser au-delà des crédits carbone, les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux qui seront générés par les projets. Une meilleure valorisation de ces bénéfices diffus permettra de se rendre compte de la priorité que ces projets devraient avoir dans le portefeuille d'une Banque comme la BOAD, qui veut promouvoir le développement durable.

c. Renforcer la synergie opérationnelle dans la conduite des actions liées à l'environnement et au climat

Les interventions de la Banque dans le domaine de l'environnement et du climat sont réparties entre plusieurs unités organisationnelles. En exemple, les projets d'acquisition de technologie et les projets liés aux secteurs prioritaires du climat tels que l'énergie (efficacité énergétique, énergie renouvelable) et l'agriculture sont instruits de manière classique par différentes structures opérationnelles, pendant que la gestion des grandes conventions internationales sur l'environnement et le climat sont gérées par une autre unité. Cette situation ne permet pas de consolider aisément les actions de la Banque et d'en suivre la cohérence.

Par ailleurs, il faut relever que de nombreux efforts de renforcement de capacité par le recrutement de cadres additionnels sont en train d'être faits par la Banque dans les domaines suivants : évaluations environnementales et sociales, sécurité des barrages, genre et lutte anti parasitaire.

La BOAD s'est engagée à promouvoir les projets à forts bénéfices environnementaux et sociaux.

C. Défis majeurs à relever par la BOAD

Pour que la BOAD tire profit de sa position actuelle de référence des acteurs internationaux et des États de l'UEMOA en matière de promotion d'une bonne gestion environnementale et de la lutte contre les changements climatiques, elle devra relever un triple défi à savoir :

- (i) renforcer la coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement et du climat ;
- (ii) développer des outils et des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation de ressources pour soutenir la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques et ;
- (iii) consolider le positionnement stratégique de la Banque dans la sous-région sur les questions environnementales et climatiques.

1. Renforcer la coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement et du climat

La BOAD a grand intérêt à renforcer la coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement et du climat telles que les institutions financières internationales, les institutions de coopération bilatérale ainsi qu'avec les organismes et institutions d'intégration régionale et à rechercher une synergie d'actions en faveur de ses États membres. Cela permettra à la Banque d'apporter une assistance technique efficace aux États et aux promoteurs privés en s'assurant que les différentes opportunités financières et options techniques identifiées contribuent aux objectifs d'un développement intégré de l'espace UEMOA.

2. Développer des outils et des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation de ressources pour soutenir la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques

Selon l'Article 4 paragraphe 4 de la CCNUCC, les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II, aident les pays en développement Parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à faire face au coût de leur adaptation auxdits effets.

L'Article 12 paragraphe 2, du Protocole de Kyoto, quant à lui, stipule que l'objet du mécanisme pour un développement propre est d'aider les Parties ne figurant pas à l'annexe I, à parvenir à un développement durable ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention et d'aider les Parties visées à l'annexe I à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions.

En adhérant à ces conventions et accords internationaux, les États membres de l'UEMOA visent non seulement à résoudre les problèmes environnementaux qu'ils rencontrent mais aussi et surtout à mobiliser les fonds mis en place par les mécanismes y dédiés pour financer le développement durable et éradiquer la pauvreté.

C'est pourquoi, outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les mécanismes de marché (MDP, REDD+, NAMA) sont conçus pour être des « catalyseurs vers une économie verte » pour les pays en développement. Le défi pour la BOAD, qui s'est engagée aux côtés des pays de l'UEMOA, est de mettre en place les outils et mécanismes adéquats qui, d'une part, permettent de renforcer sa crédibilité auprès de la communauté internationale pour la mobilisation des ressources financières disponibles et, d'autre part, favorisent l'accès de ces ressources aux États et aux promoteurs privés.

3. Consolider le positionnement stratégique de la Banque dans la sous-région sur les questions environnementales et climatiques

Le positionnement de la Banque comme un leader de la finance environnementale et climat dans l'UEMOA et en Afrique subsaharienne est un objectif important. L'initiative carbone a abordé sa phase opérationnelle active à partir de 2012. La concrétisation de cette position de la Banque nécessite un engagement réel avec un leadership fort sur les questions de gestion de l'environnement et du climat. Le défi majeur à cet effet est de renforcer les capacités internes de la Banque en ressources humaines et assurer sa présence aux côtés de ses clients et partenaires, ainsi que sa pleine participation aux travaux liés à la gestion de l'environnement et du climat dans les instances y dédiées.



II. STRATEGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT DE LA BOAD : VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES D'INTERVENTIONS

Conformément à l'article 4 du Traité constitutif de l'UEMOA, l'objet de la BOAD est de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit donc, à travers la Stratégie et conformément à sa vocation de banque de développement, de conforter la BOAD, institution spécialisée et autonome, dans son rôle d'outil régional de financement à même de participer, entre autres, à la construction d'un marché commun entre les États membres.

Le cadre temporel de la Stratégie Environnement et Climat de la BOAD couvre la période 2015 à 2019. Sa conception tient compte de plusieurs facteurs, en particulier la vision commune des institutions d'intégration de la sous-région en matière de ges-

tion des ressources naturelles et de l'environnement définie dans les politiques environnementales de l'UEMOA et de la CEDEAO. La Stratégie s'appuie sur la vision de la BOAD, celle d'être **«une banque de développement forte pour l'intégration économiques en Afrique de l'Ouest»** accordant une place importante aux enjeux environnementaux et climatiques des États membres. A travers cette vision, la Banque ambitionne de contribuer plus fortement à poser les bases d'une croissance verte forte et durable à travers notamment le financement massif de projets de développement. Il s'agira pour la Banque de poursuivre ses efforts d'investissement au sein de l'Union et de se positionner comme un partenaire incontournable pour les PTF.

A. Vision de la Stratégie Environnement et Climat 2015-2019

Considérant que le développement économique et le bien-être social durables de ses États membres reposent essentiellement sur une gestion durable des ressources naturelles de l'Union dans un contexte de pénurie face aux pressions démographiques et climatiques, la BOAD entend œuvrer à l'horizon 2019 pour : **«des ressources naturelles gérées au profit d'un développement propre et résilient aux effets adverses des changements climatiques dans les États membres.»**

A travers cette vision, la BOAD s'inscrit dans les orientations définies lors du Sommet de RIO de 2012 (RIO+ 20) sur le développement durable. Cette vision permet également à la BOAD d'être en phase avec les différentes politiques en matière d'environnement et de climat au niveau de la sous-région⁽⁵⁾.

B. Principes directeurs de la Stratégie

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation avec les politiques environnementales en vigueur (toutes validées par des actes additionnels), les principes

directeurs devant sous-tendre la présente Stratégie sont les mêmes que ceux de la PCAE/UEMOA et de la PE/CEDEAO (voir encadré 1).

C. Orientations stratégiques

Pour la réalisation de la vision en matière d'environnement et de climat, l'objectif stratégique défini par la BOAD est de **«faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque»**. L'action de la Banque sera dans ce contexte organisée autour de trois (3) orientations spécifiques ou axes stratégiques à savoir :

- i) renforcer les capacités des unités opérationnelles dans le domaine des évaluations environnementales ;
- ii) développer des outils et des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation de ressources pour soutenir la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques et ;
- iii) renforcer le leadership de la BOAD dans la sous-région sur les questions environnementales.

⁽⁵⁾ Il s'agit entre autres de : (i) la PCAE/UEMOA et de la PE/CEDEAO. (ii) le Plan d'Action Sous-régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest à travers son objectif global : «développer et renforcer les capacités de résilience et d'adaptation de la sous-région face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes» ; (iii) le Plan d'Action Sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Initiative Environnement du NEPAD dont le but ultime est de susciter et d'encourager les initiatives de nature sous régionale et à même d'appuyer le rétablissement d'un environnement sain et productif susceptible de porter les ambitions de lutte contre la dégradation continue des ressources, l'insécurité alimentaire et la pauvreté ; notamment par une mise en œuvre efficace de l'Initiative pour l'environnement dans la sous-région Afrique de l'Ouest

AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCER LES CAPACITÉS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LE DOMAINE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES.

Il s'agira de travailler à renforcer la gouvernance environnementale au sein de la BOAD. Cette démarche vise :

- ◆ une relecture des outils d'évaluation environnementale (EE) de la BOAD en vue de réduire les risques climatiques, mais également les impacts des projets sur l'environnement et les populations (surtout celles vulnérables) ;
- ◆ un renforcement des capacités des unités opérationnelles à travers l'internalisation des questions climatiques dans les politiques et procédures en matière d'EE ainsi que le renforcement des effectifs de la structure en charge de l'environnement et du climat ;
- ◆ un renforcement de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), avec notamment l'information et la mobilisation en faveur de la réduction de l'empreinte carbone de la Banque.

Les interventions de la BOAD devraient donc permettre d'accroître la résilience au niveau des différents groupes vulnérables et limiter les effets négatifs sur les écosystèmes. À cet effet et conformément à la vision de la Stratégie, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux sera renforcée lors de l'évaluation des projets financés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 : RÉDUIRE AU MINIMUM LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX AINSI QUE LES IMPACTS NÉGATIFS DES INTERVENTIONS DE LA BANQUE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES POPULATIONS

Résultat Intermédiaire Clé 1.1.1 : La pratique des évaluations environnementales et sociales (EES) est systématique pour les projets soumis au financement de la Banque

La Banque poursuivra ses efforts d'intégration des questions environnementales et sociales dans le processus de financement des projets qui lui sont soumis, y compris les projets de ligne de refinancement aux intermédiaires financiers et les crédits court terme en conformité avec sa politique environnementale et sociale. De plus, les résumés des EES de tous les projets seront publiés sur le site WEB de la Banque ; il en sera de même du mécanisme de responsabilisation et des griefs adopté par la Banque qui sera opérationnalisé et porté à la connaissance du public.

Enfin, les EES des différents projets que financeront la BOAD et ses partenaires vont porter un intérêt particulier sur les populations pauvres et marginalisées, notamment les petits exploitants agricoles, les femmes et les enfants conformément à sa politique en matière de genre.

Résultat Intermédiaire Clé 1.1.2 : Les procédures d'EES en cours sont améliorées et complétées par l'intégration des critères d'évaluation des risques climatiques des projets

Des mécanismes sont donc à développer afin d'évaluer les capacités résilientes des actions d'investissements ou des technologies développées et diffusées face aux chocs climatiques. Cela nécessite de compléter les procédures d'évaluation environnementale et sociale en cours actuellement par l'introduction des critères d'évaluation des risques climatiques pour les projets.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2 : RENFORCER LES CAPACITÉS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES DE LA BANQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Résultat Intermédiaire Clé 1.2.1 : Les cadres de la BOAD sont formés et mis à niveau sur la maîtrise des outils de développement de projets éligibles au FA, au FEM, au MDP, au FVC et autres mécanismes financiers de l'environnement.

La BOAD envisage de devenir une institution d'implémentation des projets du FEM et du FVC. Les processus engagés à cet effet depuis environ trois (3) années sont à leur phase ultime et il conviendrait que les cadres des directions opérationnelles soient formés pour mieux répondre aux attentes dans ces domaines.

Résultat Intermédiaire Clé 1.2.2 : Les procédures et normes environnementales sont internalisées

Dans le cadre de l'accréditation au FEM, la Banque a élaboré et adopté plusieurs procédures, politiques et manuels opérationnels dans les domaines environnemental, social et du genre. Il conviendra alors de procéder à leur large diffusion et leur explication au cours de séances de causeries débats au sein de la Banque.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3 : CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) DE LA BOAD

Résultat Intermédiaire Clé 1.3.1 : L'organisation d'activités d'éducation environnementale est appuyée par la Banque

Il s'agira pour la Banque, de traduire en actes concrets sa politique environnementale et sociale qui accorde une place importante à la RSE.

A travers cette RSE, la Banque entend appuyer les États membres entre autres dans leurs activités commémoratives d'événements d'importance mondiale ou régionale en matière d'environnement et à caractère social tels que la journée mondiale de l'environnement, la journée mondiale de la lutte contre la désertification, la journée de la femme, de l'arbre etc. ainsi que l'assistance aux ONG œuvrant dans le domaine.

Résultat Intermédiaire Clé 1.3.2 : Des services sociaux de base (hôpitaux, écoles, etc.) sont équipés en systèmes de production d'énergie solaire

La Banque soutiendra les États dans la promotion des énergies renouvelables. Nonobstant les financements classiques dans le cadre des prêts octroyés

aux États pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la Banque apportera sous forme de dons, son concours à l'installation de l'énergie solaire dans les pays membres.

Résultat Intermédiaire Clé 1.3.3 : L'empreinte carbone de la BOAD est réduite suite à la sensibilisation / information / mobilisation

La Banque, à travers ses activités quotidiennes, impacte l'environnement notamment par sa consommation d'énergie, de papier, d'encre, d'eau, les déplacements de son personnel, etc.

Il conviendra à travers des séances d'information / sensibilisation, d'emmener le personnel à adopter des comportements éco-citoyens visant à minimiser l'empreinte écologique de la BOAD. La Banque cherchera également à réduire sa consommation d'énergie par l'élaboration et la mise en œuvre dans le cadre de partenariats avec des institutions spécialisées, de son programme d'efficacité énergétique, qui se traduira entre autres par le remplacement systématique des lampes incandescentes par des lampes à basse consommation (LBC).

AXE STRATÉGIQUE 2 :

DÉVELOPPER DES OUTILS ET DES MÉCANISMES EFFICACES DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES POUR SOUTENIR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les problèmes environnementaux majeurs (changement climatique, dégradation ou perte de la biodiversité, désertification) ont des impacts négatifs sur une gamme variée de moyens de subsistance et de domaines économiques, notamment l'agriculture et l'élevage, la pêche, la foresterie, les ressources en eau, l'énergie, les infrastructures des zones côtières et la santé humaine (CEDEAO, 2012).

Ils touchent également les écosystèmes naturels et la biodiversité. Les projections dans la sous-région pour l'horizon 2050, faites à l'aide de simulation, montrent que la tendance va s'aggraver.

De ce fait, la BOAD cherchera à développer un portefeuille de projets dans des créneaux porteurs de l'environnement. Les opportunités de croissance, qu'offrent certains secteurs de l'économie verte en Afrique, seront valorisées.

Pour ce faire, la Banque s'appuiera davantage sur les mécanismes financiers dédiés à l'environnement pour lesquels elle est accréditée ou en voie de l'être comme entité de mise en œuvre. Des subventions et des fonds concessionnels seront mobilisés et mis à contribution.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 : FINANCER DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DE TYPE "D"

Résultat Intermédiaire Clé 2.1.1 : Les projets dans les secteurs porteurs de l'environnement (Énergies renouvelables, écotourisme, écoconstruction, MDP, service des écosystèmes, etc) sont instruits et soumis au financement de la Banque.

Il s'agit pour la BOAD, de développer un pipeline de projets environnementaux qui seront instruits et évalués aussi bien par les directions opérationnelles que par la structure en charge de l'environnement

et du climat selon la Stratégie définie infra. La vision de la Banque en matière d'environnement à savoir «*faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque*», en rapport avec les problèmes environnementaux des États membres nécessite que la Banque s'intéresse au financement des projets environnementaux.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 : FAIRE APPROUVER DES PROJETS DE SUBVENTION À SOUMETTRE AU FONDS D'ADAPTATION, AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL ET AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Résultat Intermédiaire Clé : Le Fonds pour l'Adaptation, le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Fonds Vert pour le Climat sont actionnés à travers le financement des projets

Il s'agit de rendre éligibles à ces mécanismes internationaux de financement des projets environnementaux nationaux ou sous régionaux développés par la structure en charge de l'environnement et du climat ou en association avec les autres directions opérationnelles.

A cet effet, la Banque poursuivra ses efforts en vue de remplir toutes les diligences pour son accréditation auprès de ces institutions. Ces projets au niveau national seront, entre autres, relatifs aux PANA, au PAN-LCD et Programme de conservation de la biodiversité. Quant aux projets sous régionaux, il s'agit notamment de projets comme l'Initiative Grande Muraille Verte, le Programme de Lutte contre l'Erosion Côtière en Afrique de l'Ouest, etc.

AXE STRATÉGIQUE 3 :

RENFORCER LE LEADERSHIP DE LA BOAD DANS LA SOUS-RÉGION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Avec les acquis du plan stratégique précédent en matière de gouvernance internationale de l'environnement, de l'accréditation en cours auprès du Fonds pour l'Adaptation, du Fonds pour l'Environnement Mondial, de l'engagement de la BOAD au Fonds vert pour le climat et enfin l'accueil du Centre régional de Collaboration (CRC), la Banque occupe une place de choix dans le dispositif de la gouvernance internationale de l'environnement et du climat en Afrique de l'Ouest.

Une telle position suscite beaucoup d'espoir et d'attentes de la part des pays de l'Union. Il conviendra alors d'y répondre en jouant notamment le rôle catalytique attendu, pour forger des positions fortes des pays de l'Union sur certaines questions environnementales majeures, telles que les changements climatiques, la perte de la biodiversité et la désertification

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 : RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA BOAD DANS LES INSTANCES DE DÉCISION / NÉGOCIATION AU NIVEAU DES AME

Résultat Intermédiaire Clé : La Banque participe de façon active aux négociations et fora des Conventions sur les changements climatiques, la lutte contre la désertification, la biodiversité et d'autres conventions d'intérêt

Les Conférences des Parties aux Conventions (CdP ou COP) sont le lieu de grandes décisions concernant la gestion de l'environnement mondial. Elles offrent également l'opportunité de rencontres d'échanges et d'établissement de partenariats techniques et ou financiers pour la mise en œuvre des plans d'actions et autres décisions de mise en œuvre desdites Conventions. La périodicité des COP est de 1 an pour l'UNFCCC, 2 ans pour l'UNCCD et 3 ans pour la CBD. La Banque prendra les dispositions nécessaires pour marquer sa présence à ces conventions majeures mais aussi opportunément à d'autres rencontres internationales sur l'environnement et le climat.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2 : ACCUEILLIR DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX MAJEURS SUR L'ENVIRONNEMENT À LOMÉ AU SIÈGE DE LA BOAD

Il s'agira pour la BOAD de faire des plaidoyers auprès des secrétariats des Conventions pour la tenue au sein de la BOAD à Lomé d'au moins une rencontre internationale sur l'environnement. De telles initiatives traduiront l'engagement de la Banque aux côtés de la communauté internationale pour la protection de l'environnement et renforceront sa stature internationale.

Résultat Intermédiaire Clé 3.2.1 : Au moins une rencontre internationale sur l'environnement s'est tenue à Lomé à l'initiative de la Banque

A travers sa participation aux différentes COP et les accréditations qu'elle obtiendra auprès d'un certain nombre de mécanismes internationaux de financement des projets environnementaux (FA, FEM, FVC), la Banque deviendra un interlocuteur privilégié sur les questions environnementales dans la sous-région et par conséquent, elle pourrait avoir le privilège d'abriter des rencontres internationales dans ce domaine. Cela renforcera sa position stratégique dans les instances de gouvernance de l'environnement et du climat.

Résultat Intermédiaire Clé 3.2.2 : Les rencontres préparatoires pour la participation des pays de l'UEMOA aux différentes COP sont organisées par la Banque

En vue d'une participation efficiente aux COP, les groupes régionaux tiennent régulièrement des rencontres en vue d'harmoniser leurs points de vue sur l'ordre du jour de ces COP. C'est ainsi qu'entre deux COP, se tiennent une ou deux réunions du groupe africain. Il est à noter qu'à l'intérieur du groupe africain des entités sous régionales homogènes s'organisent également et la BOAD pourrait de ce fait assurer la prise en charge d'une rencontre préparatoire des pays de l'UEMOA à ces COP.

*La BOAD
ambitionne de
«faire de l'environnement
un nouveau pôle
de croissance».*



III. CADRE DES RÉSULTATS

En annexe 3 du présent document, est joint le cadre de résultats de la Stratégie Environnement et Climat de la BOAD. Il a été développé pour servir de plan de mise en œuvre avec des résultats précis à atteindre et des échéances à respecter. Cette annexe montre que la structure en charge de l'environnement pourrait contribuer à l'amélioration du PNB de la Banque.

Le suivi-évaluation des résultats du développement est basé sur un référentiel d'indicateurs clés, qui sera pris en compte dans les cadres logiques et les matrices de suivi-évaluation des projets notamment, d'énergies renouvelables, d'écotourisme, d'écoconstruction, de MDP, de service des écosystèmes, de lutte contre l'érosion côtière, de reboisement etc. La liste des indicateurs figure dans le dictionnaire des indicateurs clés de la Banque.



IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La présente Stratégie Environnement et Climat sera mise en œuvre à travers des plans opérationnels triennaux. Cette mise en œuvre nécessite un certain nombre d'actions : (i) la réorganisation et le renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) la recherche de synergies avec la commission de l'UEMOA ;

(iii) l'organisation de la coopération interinstitutionnelle dans l'espace Ouest-africain et la distribution des tâches et ; (iv) la mise en place des mécanismes novateurs de mobilisation des ressources externes ainsi que la mise à disposition de ressources internes.

A. Réorganisation et renforcement des capacités institutionnelles

La réorganisation de la gouvernance environnementale au niveau de la BOAD va viser les objectifs suivants :

- donner une plus grande visibilité de la BOAD sur les questions environnementales ;
- assurer une meilleure cohérence des interventions de la BOAD ;
- mettre en place, à l'interne, un dispositif renforcé et opérationnel sur les questions environnementales et climatiques qui sera doté d'outils et de procédures lui permettant de jouer un rôle transversal au niveau de la Banque et ;
- permettre à la BOAD de se doter d'un cadre de gestion de l'environnement solide et capable de participer à la mise en œuvre de la politique en partenariat effectif avec les autres institutions de la sous-région et en particulier avec l'UEMOA.

La structure en charge de l'environnement et du climat, du point de vue approche, compte entreprendre au tout début de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie, une tournée dans les pays membres, pour faire une présentation sur les types de «projets environnementaux» éligibles, et conjointement

développer un «soft» pipeline de projets en phase avec la nouvelle vision.

De façon opérationnelle, trois (3) cas de figures peuvent se présenter :

- i) les projets instruits par les directions opérationnelles pour lesquels la structure en charge de l'environnement et du climat vient en appui ;
- ii) les projets identifiés par la structure en charge de l'environnement et du climat et pouvant être évalués par elle-même, en s'appuyant sur les cadres mis à sa disposition, sur des consultants si le besoin se fait sentir et enfin sur le Centre Régional de Collaboration (CRC) qui sera maintenu à terme et ;
- iii) les projets identifiés par la structure en charge de l'environnement et du climat pour lesquels les autres directions opérationnelles seront associées à leur évaluation, y compris le CRC.

Par ailleurs, la structure en charge de l'environnement et du climat continuera à développer des partenariats d'assistance technique et de collaboration avec d'autres banques et institutions, partageant les mêmes centres d'intérêt dans la sous-région.

B. Recherche de synergies avec la commission de l'UEMOA

Au niveau de l'espace UEMOA, les deux structures à savoir, la BOAD en tant qu'institution de financement et la Commission de l'UEMOA en tant qu'institution d'harmonisation et de coordination des politiques de développement des pays membres, devraient avoir des actions complémentaires voire synergiques.

À cet effet, les départements en charge de l'environnement et du climat devront mettre en place des mécanismes leur permettant non seulement de participer pleinement aux initiatives en cours dans la région et au niveau international, mais surtout

d'exploiter les différentes opportunités en matière de financement. Ces mécanismes pourraient s'étendre à la CEDEAO et au CILSS, avec lesquels l'UEMOA entretient des relations sur les questions majeures relatives, notamment à la GDT, au changement climatique, à la biodiversité et aux politiques agricoles.

Cette approche devrait permettre la mise en place d'un cadre de concertation entre les principales institutions et les organismes de coopération technique.

C. Organisation de la coopération interinstitutionnelle dans l'espace Ouest-africain et la distribution des tâches

Tenant compte de l'existence de nombreux acteurs et initiatives dans la sous-région en matière d'environnement et de climat et eu égard aux enjeux pour le développement durable, il est nécessaire, voire impératif, de mettre en place un cadre de coopération institutionnelle et un cadre de résultat pour une meilleure appréciation des synergies.

La BOAD, qui jouit d'une légitimité auprès des partenaires, devrait s'impliquer formellement dans la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les structures en charge des questions d'environnement et du climat au niveau sous régional, en organisant des rencontres d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

À travers la réorganisation de sa gouvernance environnementale, la BOAD ambitionne de se donner une plus grande visibilité sur les questions liées à l'environnement et au climat.

CONCLUSION

A fin de contribuer à relever les nombreux défis de développement auxquels l'Espace UEMOA fait face, la Banque Ouest Africaine de Développement s'est dotée d'une vision à l'horizon 2019 qui est de faire de la BOAD **«une banque de développement forte, pour l'intégration et la transformation économiques de l'Afrique de l'Ouest»**, faisant avec rigueur de la préservation de l'environnement une règle et de la prise en compte des aspects environnementaux, un critère fondamental du financement de projets.

Pour réaliser cette vision et au regard de la grande importance que revêtent les questions environnementales et le changement climatique dans le processus de développement durable et de réduction de la pauvreté dans la sous-région, il a paru nécessaire à la BOAD de se doter d'une Stratégie Environnement Climat.

Le cadre temporel de la Stratégie Environnement et Climat de la BOAD couvre la période 2015 à 2019. La vision qui sous-tend la Stratégie est énoncée comme suit : **«des ressources naturelles gérées au profit d'un développement propre et résilient aux effets adverses des changements climatiques dans les États membres»**.

A travers cette vision, la BOAD s'inscrit dans les orientations définies lors du Sommet de RIO de 2012 (RIO+ 20) sur le développement durable. Elle s'inscrit aussi dans la dynamique globale de ses partenaires internationaux. Cette vision permet également à la BOAD d'être en phase avec les différentes politiques en matière d'environnement et de climat au niveau de la sous-région. Il s'agit particulièrement : (i) de la PCAE/UEMOA, (ii) de la PE/CEDEAO, (iii) du Plan d'actions sous régional de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques en Afrique de l'ouest et, (iv) du Plan d'actions sous régional pour l'Afrique de l'ouest de l'initiative environnement du NEPAD.

L'objectif stratégique est de **«faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque»**. Trois (3) objectifs spécifiques ou axes stratégiques vont contribuer à l'atteinte de cet objectif stratégique à savoir : i) consolider les acquis du plan stratégique précédent notamment avec la poursuite de l'appui et le renforcement des capacités des unités opérationnelles dans le domaine des évaluations environnementales ; ii) contribuer au chiffre d'affaires de la Banque avec notamment l'instruction de nouveaux types de projets d'investissement dans le domaine de l'environnement et du climat et ; iii) renforcer le leadership de la BOAD dans la sous-région sur les questions environnementales.

La réalisation de l'objectif stratégique exige une réorganisation de la gouvernance de la BOAD afin de donner une plus grande visibilité aux activités, d'assurer une meilleure cohérence des interventions et de permettre à la Banque de réaliser ses ambitions.

LISTE DES ENCADRÉS ET DES ANNEXES

ENCADRÉS

Encadré 1 Principes directeurs de l'UEMOA

Encadré 2 Extrait de l'annexe de la Résolution 66/288 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (RIO +20)

Encadré 3 Rappel des principales décisions de Rio+20

Encadré 4 Rappel des ODD

Encadré 5 Objectifs stratégiques de l'UA/NEPAD en environnement et changement climatique

Encadré 6 Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel (CILSS)

Encadré 7 Mécanismes de mobilisation des ressources du PASR 2

ANNEXES

Annexe 1 Liste des Politiques opérationnelles, procédures et directives adoptées par la BOAD

Annexe 2 Convention et initiatives majeures pour la gestion de l'environnement et du climat et opportunités de financement

Annexe 3 Cadre des résultats 2015-2019

Annexe 4 Plan de renforcement des capacités institutionnelles de la BOAD pour une mise en œuvre effective de sa stratégie environnement et climat

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'UEMOA

- **Précaution** : principe selon lequel l'absence de certitudes scientifiques ne doit pas amener un décideur à différer l'adoption de mesures visant à prévenir un risque sanitaire ou environnemental potentiel ;
- **Prévention** : principe selon lequel des mesures préventives doivent être prises dans toute activité humaine, car la présence même minimale de tout risque ou dommage sur l'environnement ne doit pas en être écartée ;
- **Information et Notification préalable** : principe selon lequel toute activité susceptible de générer des dommages sur la santé humaine, animale et sur l'environnement doit être au préalable notifiée à l'administration et portée à la connaissance du public ;
- **Réparation ou principe du pollueur – payeur** : principe selon lequel le responsable d'une pollution doit financer la réparation des dégâts environnementaux causés ou susceptibles de l'être ;
- **Bonne gouvernance en gestion des ressources naturelles** : principe selon lequel tous les acteurs doivent être impliqués et responsabilisés dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des actions communautaires pour une gestion équilibrée de leurs ressources ;
- **Subsidiarité** : principe selon lequel l'UEMOA, hors des domaines relevant de sa compétence exclusive, ne traite au niveau régional que ce qui ne peut être traité, de façon plus efficace, au niveau national ou local ;
- **Proportionnalité** : qui implique que l'action de l'Union se limite aux moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que lui assigne le Traité ;
- **Régionalité** : principe selon lequel l'Union ne traite que les problèmes qui se posent à deux États membres au moins ;
- **Complémentarité** : vise, dans une perspective d'intégration régionale, à exploiter au mieux les complémentarités des États membres, sur la base des avantages comparatifs actuels ou potentiels de l'Union ;
- **Solidarité** : vise à assurer la cohésion sociale et politique de l'Union, par un soutien aux populations et aux zones les plus défavorisées, afin de supprimer progressivement les disparités ;
- **Progressivité** : dans la mise en œuvre des mesures, pour tenir compte de la situation et des intérêts spécifiques de chaque Etat, comme de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns ;
- **Partenariat** : vise à rechercher les complémentarités et les synergies avec des organismes nationaux ou intergouvernementaux intervenant dans le domaine de l'environnement.

PRINCIPES COMPLÉMENTAIRES

- **Principe de la Continuité** : l'action déjà commencée par la BOAD et certains axes de la PCAE restent encore valables et devront être pris en compte dans les principaux programmes et activités mettant en œuvre la politique ;
- **Principe de minimisation des doubles emplois** afin d'assurer l'unicité cohérente dans la multiplicité des intervenants : il sera essentiel dans le développement de la Politique de bien identifier les différents intervenants et leurs activités et de valoriser l'impact et les résultats de celles-ci pour ne point les doubler ;
- **Principe d'itération et de révision périodique** : la politique est une approximation initiale qui doit être périodiquement revisitée par des plans d'action et programmes et révisée régulièrement ;
- **Principe d'interdisciplinarité** : l'environnement n'est pas un secteur ; c'est un ensemble de secteurs, de processus et d'interfaces. La politique environnementale a l'ambition de couvrir cet ensemble complexe qui touche aux dimensions économique, sociale et environnementale. Elle doit alors bénéficier d'une mise en œuvre collective et concertée à tous les niveaux et être prise en compte dans tous les programmes qui affectent les ressources ou les conditions et processus qui gouvernent l'existence des êtres vivants et des établissements humains.

ENCADRÉ 2

EXTRAIT DE L'ANNEXE DE LA RÉOLUTION 66/288 ADOPTÉE PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (RIO +20)

NOTRE VISION COMMUNE

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau, réunis à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, avec la pleine participation de la société civile, renouvelons notre engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures.

2. L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable. Ainsi sommes-nous déterminés à franchir d'urgence l'homme de la faim et de la pauvreté.

3. Nous prenons de ce fait acte de la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions.

4. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable. Nous réaffirmons

également que pour réaliser le développement durable il faut : encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable ; créer davantage de possibilités pour tous ; réduire les inégalités ; améliorer les conditions de vie de base ; encourager un développement social équitable pour tous ; promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribuent, entre autres, au développement économique, social et humain sans méconnaître la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux.

261. Nous invitons les institutions financières internationales à continuer de fournir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des ressources financières, notamment par le biais de mécanismes spéciaux visant à promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.

262. Nous considérons qu'une cohérence et une coordination plus poussées entre les mécanismes et initiatives de financement liés au développement durable sont indispensables. Nous réaffirmons combien il importe de veiller à ce que les pays en développement aient accès, de façon régulière et prévisible, à des ressources financières appropriées de toutes les sources pour promouvoir le développement durable.

ENCADRÉ 3

RAPPEL DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE RIO+20

La conférence a réaffirmé :

- la volonté de la communauté internationale de renforcer la coopération internationale face aux problèmes qui continuent d'entraver l'avènement d'un développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement ;
- les Principes de Rio et les plans d'actions passés, notamment la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, adoptée à Stockholm le 16 juin 1972 ;
- l'engagement à appliquer pleinement la Déclaration de Rio, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et surtout la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- la nécessité de l'adoption d'approches globales et intégrées du développement durable, qui conduiront l'humanité à vivre en harmonie avec la nature afin de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre ;
- la nécessité de se rapprocher des grands groupes et autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé ;
- la nécessité de promouvoir une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, à travers notamment le renforcement de la coopération internationale, y compris l'apport de ressources financières, le développement des capacités et le transfert de technologies en faveur des pays en développement ;
- la nécessité d'une gouvernance efficace à tous les échelons en vue de promouvoir le développement durable ;
- la nécessité de renforcer la gouvernance environnementale internationale dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable afin de promouvoir une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ;
- la nécessité de mettre en place des mécanismes innovants de financement. Ces mécanismes peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de leur développement. Ces mécanismes devraient compléter les modes traditionnels de financement et non s'y substituer.

ENCADRÉ 4**Rappel des ODD**

- OBJECTIF 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
- OBJECTIF 2 :** Promouvoir l'agriculture durable et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate pour tous
- OBJECTIF 3 :** Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables, accessibles et exhaustifs
- OBJECTIF 4 :** Atteindre l'accès universel à une éducation abordable et de qualité à tous les niveaux
- OBJECTIF 5 :** Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables
- OBJECTIF 6 :** Assurer l'inclusion sociale et la protection, y compris le salaire minimum garanti, ainsi que la sécurité sociale et des emplois décents pour tous, en particulier pour les jeunes
- OBJECTIF 7 :** Opérer une transformation structurelle des économies et atteindre une croissance économique soutenue inclusive; accélérer le développement de l'infrastructure, l'industrialisation et l'accès à l'énergie d'un coût abordable et ; construire des villes résilientes et des établissements humains durables
- OBJECTIF 8 :** Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement et ; promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
- OBJECTIF 9 :** Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et espaces océaniques
- OBJECTIF 10 :** Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
- OBJECTIF 11 :** Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement
- OBJECTIF 12 :** Promouvoir la bonne gouvernance aux plans national et international

ENCADRÉ 5

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'UA/NEPAD EN ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- OBJECTIF 1 :** Contribuer à la mise en œuvre du NEPAD par la mise en œuvre efficace de son initiative environnementale
- OBJECTIF 2 :** Promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et renforcer le soutien public et politique des initiatives environnementales régionales et sous régionales
- OBJECTIF 3 :** Soutenir la tenue par les pays africains de leurs engagements en vertu des conventions environnementales mondiales et régionales et des autres instruments juridiques dont ils sont parties
- OBJECTIF 4 :** Améliorer les capacités humaines et institutionnelles des pays africains de relever efficacement les défis environnementaux posés au continent
- OBJECTIF 5 :** Promouvoir l'intégration des questions environnementales aux stratégies de réduction de la pauvreté
- OBJECTIF 6 :** Favoriser la coopération régionale et sous régionale pour relever les défis environnementaux
- OBJECTIF 7 :** Bâtir un réseau de centres régionaux d'excellence en science et en gestion environnementale
- OBJECTIF 8 :** Motiver et diriger les communautés scientifiques et techniques africaines et internationales pour résoudre les problèmes environnementaux pressants de l'Afrique
- OBJECTIF 9 :** Améliorer la participation efficace des groupes africains majeurs et leur contribution importante à informer la prise de décision gouvernementale
- OBJECTIF 10 :** Améliorer le cadre institutionnel de gouvernance environnementale régionale
- OBJECTIF 11 :** Mobiliser les ressources internationales pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD
- OBJECTIF 12 :** Fournir un cadre de partenariat entre les pays africains eux-mêmes et avec leurs partenaires bilatéraux et plurilatéraux, en particulier les institutions financières plurilatérales comme le FEM, conformément à l'esprit et à la lettre de la déclaration du millénaire des Nations Unies.

ENCADRÉ 6

LE COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL (CILSS)

Le CILSS a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Les attributs du CILSS sont régis par la convention révisée du CILSS et a son siège social à Ouagadougou au Burkina Faso.

Il regroupe aujourd'hui neuf États dont 4 États côtiers : (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal), 4 États enclavés : (Burkina Faso ; Mali ; Niger ; Tchad) ; 1 État insulaire : (Cap Vert). Le CILSS s'investit principalement sur les politiques suivantes dans l'espace CEDEAO :

1. Stratégies nationales de sécurité alimentaire ;
2. Plans d'actions nationaux de lutte contre la désertification ;
3. Stratégies nationales pour les énergies domestiques. Il exécute en collaboration avec les structures techniques des États membres et à travers ses organes propres, plusieurs projets axés sur la désertification et les changements climatiques.

Le CILSS joue surtout un rôle de bras technique pour la mise en œuvre des projets et programmes de la CEDEAO et de l'UEMOA.

ENCADRÉ 7

LES MÉCANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU PASR 2

Le PASR2 est financé selon deux sources principales :

- Les financements internes à la sous-région, essentiellement à partir du mécanisme de financement de l'ECOWAP/PRIA et les mécanismes de financement existant au niveau de l'UEMOA, en l'occurrence les fonds structurels issus du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) et les dotations : FAIR, FRDA ou encore FRGE en discussion au niveau de la Commission de l'UEMOA.
- Les financements extérieurs : la stratégie visant à accroître les ressources extérieures pour le financement du Programme devrait donc, à la fois, consister à :
 - appuyer les États afin qu'ils tirent le maximum des outils et mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux mis à leur disposition et les nouvelles opportunités de financement liées aux autres conventions ;
 - développer les capacités internes et les synergies entre les OIG sous régionales en vue d'accroître le niveau de mobilisation des ressources des mécanismes et outils de financement destinés au niveau régional et ;
 - renforcer les synergies entre les politiques et programmes sous régionaux.

ANNEXE 1 : Liste des Politiques opérationnelles, procédures et directives adoptées par la BOAD

- Politique et procédures d'intervention de la Banque Ouest Africaine de Développement en matière de gestion environnementale et sociale dans le financement des projets
- Politique environnementale de la BOAD
- Procédures environnementale et sociale de la BOAD
- Liste des politiques opérationnelles et des procédures
 1. Evaluation environnementale
 2. Habitats naturels
 3. Lutte antiparasitaire
 4. Populations autochtones
 5. Réinstallation involontaire de personnes
 6. Patrimoine physique et culturel
 7. Sécurité des barrages
 8. Foresterie
 9. Projets relatifs aux voies d'eau internationales
 10. Projets dans des zones en litige
- Liste des directives
 1. Peuples indigènes, tribus, castes inférieures et minorités ethniques
 2. Patrimoine culturel
 3. Déplacement et réinstallation de populations
 4. Participation du public aux évaluations environnementales
 5. Renforcement des capacités institutionnelles
 6. Lutte intégrée contre les parasites et emploi de produits chimiques agricoles
 7. Gestion des forêts naturelles, Plantations et reboisements
 8. Gestion durable des forêts
 9. Evaluation environnementale dans les cas de Prêts aux intermédiaires financiers
 10. Santé et sécurité publiques
 11. Diversité biologique
 12. Sites naturels
 13. Milieux humides
 14. Zone aride et semi-aride
 15. Risque naturel
 16. Enjeux sociaux dans les régions écologiquement sensibles
 17. Gestion des côtes et des littoraux
 18. Gestion des terres et des ressources en eau
 19. Collecte, traitement, recyclage et évacuation des eaux usées
 20. Aménagement des bassins versants
 21. Irrigation et drainage
 22. Principaux enjeux de l'analyse sociale
 23. Gestion de la production agricole
 24. Agro-industrie
 25. Barrages et bassins de retenue
 26. Pêches
 27. Prévention des inondations
 28. Élevage et gestion des pâturages
 29. Ports et installations portuaires
 30. Projets hydroélectriques
 31. Grands projets de construction domiciliaire
 32. Développement touristique
 33. Gestion des risques industriels
 34. Gestion des matières dangereuses
 35. Réseaux de transport d'électricité
 36. Oléoducs et gazoducs
 37. Projets de centrales thermiques
 38. Usines d'engrais
 39. Industrie du ciment
 40. Industrie chimique et pétrochimique
 41. Industrie sidérurgique
 42. Industrie alimentaire
 43. Industrie des métaux non ferreux
 44. Raffinage du pétrole
 45. Développement induit

ANNEXE 2 : Conventions et initiatives majeures pour la gestion de l'environnement et du climat et mécanismes de financement

A. PRINCIPALES CONVENTIONS MONDIALES ET RÉGIONALES

1. Conventions mondiales

a. Conventions issues de la conférence de RIO en 1992 sous l'égide des Nations-Unies : Il s'agit de :

- **la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;**
- **la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification (UNCCD)** à travers laquelle la communauté internationale a reconnu le caractère universel du processus de désertification, les conséquences négatives qu'elle induit sur les conditions de vie des populations vivant dans les zones exposées, particulièrement en Afrique ;
- **la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (UNCDB).**

A ces trois conventions, il faut ajouter celle de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et celle de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

b. Conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) : elle s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, vingt ans après la première conférence, avec pour but de mettre en place de nouvelles politiques visant à promouvoir la prospérité mondiale et la protection de l'environnement à travers la déclaration 66/288 des Chefs d'Etat et de gouvernement sur la base d'une vision commune intitulée « l'avenir que nous voulons ». (Cf Encadré 2 et 3).

c. Engagement pour l'élaboration d'objectifs de développement durable (ODD) : il s'agit de donner suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui arrivent à terme en 2015. La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine, ont conjointement organisé dans ce cadre des consultations sous régionales et régionales sur le programme de développement pour l'après 2015 en Afrique. Une douzaine d'objectifs a été retenu. (Cf Encadré 4).

d. Initiatives au niveau africain : Les dirigeants africains, conscients que le développement économique en Afrique s'appuie sur la qualité et l'intégrité de ses ressources naturelles, s'attellent depuis des décennies à relever les nombreux défis qui se posent à ces ressources. Parmi les initiatives prises dans ce contexte, on citera entre autres :

i. la création de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en 1985, comme principal forum de politique générale qui donne à la région la possibilité de traiter ses problèmes environnementaux ;

ii. l'élaboration du Plan d'actions environnemental africain pour la mise en œuvre de l'initiative sur l'environnement du NEPAD (encadré 5). Ce plan a été conçu comme une réponse concrète des dirigeants africains pour faire face aux défis environnementaux auxquels est confronté le continent en vue de promouvoir le développement durable ;

iii. l'initiation et la mise en œuvre de plusieurs programmes majeurs en matière d'environnement et de climat. Il s'agit, entre autres :

- du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le PDDAA a été conçu comme l'instrument devant permettre d'accroître la productivité et la production et ainsi atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à la réduction de la pauvreté et à l'éradication de la faim. L'un des quatre piliers majeurs du PDDAA est axé sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eaux ;

- de la plateforme TerrAfrica pour la promotion de la gestion durable des terres (GDT) en Afrique au Sud du Sahara. Elle implique une gamme variée de partenaires, allant des organes d'exécution de la Convention (Secrétariat et Mécanisme Mondial) aux organisations de la société civile et de la communauté scientifique ;

- du Programme stratégique d'investissement (PSI) : c'est le programme d'investissement par excellence de la plateforme multipartenaires de TerrAfrica. Il soutient directement les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et du Plan d'action pour l'environnement (PAE) du NEPAD, des plans nationaux d'action de l'UNCCD et des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques de la CCNUCC ;

- de l'Initiative Grande Muraille Verte dont l'agence de mise en œuvre est abritée par le NEPAD. C'est une approche permettant de s'attaquer à la fois aux questions de changement climatique, de dégradation des terres, de conservation de la

biodiversité et de réduction de la pauvreté. En effet, cette initiative a pour vocation d'appuyer les efforts des communautés locales en matière de gestion et d'utilisation durable des forêts, des parcs et d'autres ressources naturelles des terres arides. Elle vise également à contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des peuples du Sahel et du Sahara ;

- des diverses initiatives majeures au niveau de la région, notamment celles qui sous-tendent les 7 programmes du PCAE de l'UEMOA : (1) Programme Régional de Lutte contre l'érosion côtière, (2) Programme régional de Biosécurité de l'UEMOA, (3) Programme régional d'appui au parc de l'entente, (4) Programme d'Adaptation aux changements climatiques, (5) Gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, (6) Programme de Gestion intégrée des ressources en eau, (7) Programme de Gestion des pollutions et nuisances et de leurs impacts sur l'environnement et les ressources naturelles.

e. Initiatives au niveau sous régional : deux grandes institutions sous régionales coexistent en Afrique de l'ouest à savoir l'UEMOA et la CEDEAO1. Sur les questions relatives à la gestion de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, les approches de ces deux institutions sont complémentaires et synergiques. Parmi les principales initiatives mises en place, on peut relever :

i. Au niveau de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : la mission de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration économique dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ... ». La CEDEAO coordonne plusieurs activités en lien avec les changements climatiques et la gestion durable des terres. On citera à son actif :

- la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECO-WAP) ;
- la politique forestière de la CEDEAO ;
- l'ECOWAP/PDDAA de la CEDEAO ;

- la Politique Environnementale de la CEDEAO ;
- le programme d'action sous régional pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques ;

le programme d'action sous régional de lutte contre la désertification (PASR2).

ii. Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : pour accompagner la mise en œuvre des politiques sectorielles dans l'objectif d'un développement durable de la sous-région, la Commission de l'UEMOA a adopté par Acte additionnel N° 01/2008/CCEG/UEMOA du 17 janvier 2008, sa Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE). Cette politique a pour vision « la réalisation d'un espace socio-économique et géopolitique restauré dans la paix et la bonne gouvernance, fortement intégré dans un environnement sain, dont les ressources naturelles en équilibre soutiennent le développement durable des communautés de la sous-région, notamment leur affranchissement de la maladie, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».

De ce fait, la PCAE se révèle comme un cadre global d'interventions en matière de gestion de l'environnement. Elle est transversale en raison de ses ramifications avec les autres politiques sectorielles de l'UEMOA. L'axe d'intervention N°1 du PCAE, à savoir « la contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire », traite des problématiques relatives à l'atténuation et l'adaptation des/aux effets du changement climatique, la promotion de modes appropriés de production propre, de consommation et d'économie des ressources naturelles.

D'une manière générale la CEDEAO et l'UEMOA travaillent à harmoniser leurs approches et politiques dans les différents domaines. En l'occurrence, elles mettent en commun leurs efforts à travers des dispositifs techniques tels que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) (Voir Encadré 6), ainsi que des mécanismes de mobilisation de ressources tels que celui prévu dans le cadre du PASR2 (voir encadré 7) pour soutenir la mise en œuvre de leurs stratégies communes.

B. MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

1. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Le FEM est un mécanisme financier de coopération internationale fondé sur des partenariats, qui fournit, à titre gracieux ou à des conditions libérales, des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus de mesures visant à améliorer l'état environnemental de la planète dans six domaines d'intervention : «diversité biologique», «mitigation et adaptation au changement climatique», «eaux internationales», «dégradation des sols», «appauvrissement de la couche d'ozone» et «polluants organiques persistants» avec la gestion durable des forêts comme domaine transversal dans les pays en développement ou en transition. Le Conseil du FEM donne une orientation stratégique dans ces six domaines d'intervention tenant compte des directives de la Conférence des parties aux conventions sur l'environnement mondial dont le Fonds est le mécanisme financier, sous réserve de révision tous les quatre ans.

Pour aider les pays à prendre des mesures de transfert de technologie et d'adaptation au changement climatique, le FEM finance des projets ayant pour but de rendre les pays moins vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques et de renforcer leur capacité d'adaptation. A cet effet, le FEM a mis en place des mécanismes d'appui aux mesures d'adaptation. Il s'agit : i) du fonds spécial de Priorité stratégique, ii) du fonds pour les PMA, iii) du fonds spécial pour les changements climatiques, iv) du fonds pour l'adaptation au changement climatique et v) du projet de gestion durable des forêts. Suivant les nouvelles directives de la Conférence des Parties, les projets financés au titre de ces quatre initiatives viseront à appliquer des politiques et des mesures d'adaptation dans tous les secteurs du développement, notamment l'eau, l'agriculture, l'énergie, la santé et les écosystèmes vulnérables.

2. Fonds pour l'Adaptation (FA)

Il a été créé spécifiquement pour financer des projets et programmes d'adaptation pilotés par les pays en développement, signataires du Protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques.

Le Fonds est supervisé et géré par un conseil qui contient deux représentants de chacun des cinq groupes régionaux des Nations-Unies, un représentant des Petits États Insulaires en Développement (PEID), un représentant des pays moins avancés (PMA), deux représentants des pays de l'annexe I et deux des pays non-annexe I. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) assure le secrétariat au conseil pour le Fonds d'Adaptation sur une base intérimaire. De même, en accord avec la décision 1/ CMP.13, la Banque Mondiale sert d'administrateur sur une base intérimaire.

3. Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Il a été annoncé à Copenhague fin 2009 et officiellement créé en 2010 par les accords de Cancún. La création de ce fonds répond à une demande forte des pays en développement désireux de trouver des financements concessionnels pour soutenir leur transition vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Il fonctionnera sous l'égide de la Conférence des Parties, en vue du soutien des projets, des programmes, des politiques et autres activités dans les pays en développement Parties, tant du secteur privé que public. La COP s'est fixée comme objectif, la mobilisation de 100 milliards de dollars par an, d'ici à 2020, pour répondre aux besoins des pays en développement. 50% des ressources mobilisées financeront l'adaptation et 50% l'atténuation.

ANNEXE 3 : Cadre des résultats (2015-2019)

VISION : DES RESSOURCES NATURELLES GERÉES AU PROFIT D'UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ET RÉSILIENT AUX EFFETS ADVERSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

OBJECTIF STRATÉGIQUE : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN NOUVEAU PÔLE DE CROISSANCE DE LA BANQUE					
EFFETS PROGRAMMÉS	RÉSULTATS INTERMÉDI-ARES CLÉS (RIC) DE LA STRATÉGIE 2015-2019	INDICATEURS (ID)	PRODUITS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE	MOYENS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE					
EFFET 1 : La BOAD dispose d'un cadre institutionnel plus favorable à la gouvernance de l'environnement et du climat	RIC 1.1 : La BOAD consolide ses acquis en évaluation environnementale des projets	ID. 1.1.1 : Nombre d'activités d'évaluation et d'éducation environnementales conduites	Tous les projets soumis au CE pour financement ont fait l'objet d'une évaluation environnementale	Rapports des missions d'évaluation CR du CE	Que tous les projets soumis à la Banque aient une EIES et un PGES
			Au moins 15 cadres des directions opérationnelles et 5 de la structure en charge de l'environnement et du climat sont mis à niveau et formés à l'évaluation environnementale, ainsi qu'à l'utilisation d'outils de formulation de projets éligibles au FEM, au FA et FVC	CR du CE Rapport de formation/ Attestations de participation/ Dossier d'évaluation des performances des agents de la Banque	Indisponibilité des cadres Non motivation des cadres

ANNEXE 3 : Cadre des résultats (2015-2019)

VISION : DES RESSOURCES NATURELLES GERÉES AU PROFIT D'UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ET RÉSILIENT AUX EFFETS ADVERSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

EFFETS PROGRAMMES	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES CLÉS (RIC) DE LA STRATÉGIE 2015-2019	INDICATEURS (ID)	PRODUITS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE	MOYENS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE					
EFFET 1 : La BOAD dispose d'un cadre institutionnel plus favorable à la gouvernance de l'environnement et du climat	RIC 1.2. : La BOAD renforce sa politique RSE	ID. 1.2.1 : Nombre d'actions sociales touchent particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, mises en œuvre	5 activités d'éducation environnementale de masse (1 chaque an) sont organisées (Journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de l'eau, etc)	Compte rendu mensuel de la structure en charge de l'environnement et du climat	Bon usage de l'aide apportée dans le cadre de la RSE
			8 services sociaux de base (Maternité et écoles), (1 dans chaque pays de l'UEMOA) sont équipés en système d'énergie solaire	Dossier d'attribution de marché/PV de réception des travaux	
		ID : 1.2.2 : Nombre d'actions de sensibilisation	Baisse de la consommation en énergie, eau, papier,...	Compte rendu mensuel des structures en charge de la facturation. Consommation eau, électricité,...	Non motivation des cadres
RIC 1.3. : Des mécanismes de mobilisation de ressources « additionnelles » sont mis en place par la BOAD pour financer les coûts additionnels induits par la prise en charge des questions environnementales et climatiques	ID. 1.3.1 : Nombre d'accréditations de la BOAD auprès de mécanismes de financement des AME en tant qu'Entité de mise en œuvre	La BOAD est entièrement accréditée auprès du FA, du FEM et du Fonds Vert Climat, et les a opérationnalisés	Notification officielle du FA, du FEM et du FVC à la BOAD, de leur décision.	Rapports périodiques des conseils d'administration des secrétariats du FA, du FEM et du FVC	FEM, FV, FA valident les dossiers d'accréditation

ANNEXE 3 : Cadre des résultats (2015-2019)

VISION : DES RESSOURCES NATURELLES GERÉES AU PROFIT D'UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ET RÉSILIENT AUX EFFETS ADVERSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

EFFETS PROGRAMMES	RESULTATS INTERMÉDIARIS CLÉS (RIC) DE LA STRATÉGIE 2015-2019	INDICATEURS (ID)	PRODUITS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE	MOYENS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER DES OUTILS ET DES MÉCANISMES EFFICACES DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES POUR SOUTENIR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
EFFET 2 : 50 Milliards de prêts consentis par la Banque pour le financement de projets environnementaux	RIC 2.1 : 08 projets environnementaux au moins sont financés par la Banque sur des fonds concessionnels et un projet pilote sur le MDP/ Mécanismes de marché de la CCNUCC	ID.2.1. Montant des prêts consentis et nombre de projets	50 milliards FCFA de prêts accordés au taux concessionnel	CR du CE	Sources de financement extérieur soient mobilisées
	RIC 2.2 : 6 projets au moins, sont approuvés par le FA, le FEM et le FVC.	ID.2.2. Montant des subventions et % de commission perçue par la Banque pour chaque projet approuvé	30 milliards FCFA (20 milliards du FA et 10 milliards du FEM) de subvention mobilisée et 2.550.000.000 FCFA de commission (Over head) perçue par la Banque.	CR du CE	Que la BOAD soit mandatée par les pays membres Que le FA, le FEM, et le FVC approuvent au moins 6 projets de la Banque

ANNEXE 3: Cadre des résultats (2015-2019)

VISION : DES RESSOURCES NATURELLES GERÉES AU PROFIT D'UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ET RÉSILIENT AUX EFFETS ADVERSES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

EFFETS PROGRAMMES	RESULTATS INTERMÉDIAIRES (RIC) DE LA STRATÉGIE 2015-2019	INDICATEURS (ID)	PRODUITS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE	MOYENS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LE LEADERSHIP DE LA BOAD DANS LA SOUS-RÉGION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES					
EFFET 3 : La BOAD renforce sa position dans le système de gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest	RIC 3.1 : La BOAD est présente lors des événements internationaux majeurs sur l'environnement	ID.3.1. Nombre de participations aux Conférences des parties (CdP) des trois Conventions : UNFCCC, UNCCD et UNCBD	Participation aux CdP des trois principales conventions de Rio (UNFCCC, UNCCD et UNCBD)	Rapports de missions	Que la Banque soit accréditée aux différentes conventions
	RIC 3.2 : La Banque joue un rôle catalytique dans la préparation et l'harmonisation des positions des pays de l'UEMOA, face à certaines problématiques majeures sur l'environnement	ID.3.2. Nombre de rencontres sous régionales sur l'environnement financées par la BOAD	2 rencontres sous régionales sur l'environnement et le Climat sont organisées à Lomé par la BOAD 1 rencontre internationale sur l'environnement est organisée à Lomé par la BOAD suite au plaidoyer de la BOAD auprès des Secrétaires des Conventions	Rapport d'activité de la structure en charge de l'environnement et du climat et rapports de mission	Fonctionnement des cadres de concertation

ANNEXE 4 : Plan de renforcement des capacités institutionnelles de la BOAD pour une mise en œuvre effective de sa Stratégie Environnement et Climat

1. Introduction

Ce présent document constitue la proposition de renforcement des capacités institutionnelles de la BOAD afin de lui donner les moyens de ses ambitions dans le cadre de la mise en œuvre effective de sa Stratégie Environnement et Climat. Ce plan de renforcement de capacités est le résultat d'une démarche participative et inclusive de collectes de données et d'entretiens au niveau de la BOAD. Il part d'une évaluation des besoins spécifiques au niveau institutionnel, organisationnel et individuel. Ce plan vient en appui à la stratégie Environnement et Climat à l'horizon 2015-2019.

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), au regard des enjeux actuels doit **«mettre en place des mécanismes de financements adaptés qui permettent une mobilisation de ressources financières additionnelles pour la prise en charge des besoins liés à l'environnement et au climat»**. En tant qu'institution chargée du financement du développement des pays de l'UEMOA, la BOAD a pour rôle de soutenir un développement économique harmonieux des États membres en intégrant les coûts et les risques supplémentaires dérivant de la vulnérabilité due aux changements climatiques.

Ce document est le référentiel de la Banque pour : (i) d'une part, la formulation de requêtes de financement auprès des fonds destinés à l'atténuation et à l'adaptation afin d'asseoir un développement harmonieux dans l'espace UEMOA, et (ii) d'autre part, pour la mobilisation des ressources dédiées à l'environnement et au climat et le développement de partenariats tant au niveau régional qu'international.

La finalité de cette Stratégie à l'horizon 2015-2019 est de « positionner la BOAD en véritable leader dans la promotion de l'économie verte ».

2. Cadre d'analyse

Le cadre analytique de ce plan de renforcement des capacités est celui défini par le PNUD qui distingue trois niveaux : (I) institutionnel ; (II) organisationnel et ; (III) individuel.

Il est conçu sur une période de 18 mois et sérié en deux phases : (I) une phase prioritaire et à court terme qui permet de prendre en charge les questions ponctuelles et ; (II) une phase secondaire et à moyen terme.

Au niveau institutionnel, le règlement n°2012-04 du 04 Mai 2012 fixant l'organisation et le

fonctionnement de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), définit les attributions des différentes divisions qui gèrent les questions environnementales et sociales dans les projets promus par la Banque. Dans ce règlement, la gestion environnementale et sociale y occupe une place prépondérante. Il en est de même des questions liées aux changements climatiques, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification.

Cette intégration de la fonction climat est essentielle dans la mesure où les effets néfastes du climat restent un frein à l'atteinte des objectifs dans les projets promus par la Banque.

Au niveau institutionnel la BOAD doit en arriver à la définition de politiques thématiques en relation avec les instruments des différentes conventions. Cette option va dans le sens de l'intégration du changement climatique dans les attributions de la direction de l'environnement et du développement durable en plus de la gestion environnementale et sociale. Les principaux axes thématiques sont :

i) *dans la composante adaptation*, la réflexion va porter sur les activités d'adaptation sectorielle, notamment des ressources en eau, particulièrement celles des bassins transfrontaliers, l'agriculture, les zones côtières, les infrastructures, les transports, le tourisme, la lutte contre la dégradation des terres etc.

ii) *dans la composante atténuation*, l'accent sera mis sur le financement des activités sobres en carbone.

Au niveau organisationnel et matériel, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des différentes directions opérationnelles en tant que levier de mise en œuvre de la politique de la Banque en matière de climat et environnement. Le but étant d'accompagner chaque direction dans la maîtrise des outils d'intégration du climat dans les opérations qui lui garantissent un fonctionnement harmonieux, efficace et efficient. L'internalisation de la présente Stratégie participe de ce renforcement de capacités.

Au niveau individuel, il s'agit de renforcer les capacités techniques et managériales du personnel de la Banque, afin de lui permettre de remplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues.

3. Analyse des capacités et évaluation des besoins

L'analyse des capacités et l'évaluation des besoins de la BOAD aux fins d'une mise en œuvre effective de la Stratégie Environnement et climat, a été es-

sentiellement développée à partir du programme triennal de formation de la BOAD (2013-2015) et du répertoire général des emplois de la Banque. Des entretiens ciblés ont eu lieu au sein des entités de la BOAD qui participent à la prise en compte des questions environnementales et climatiques, notamment ; la Direction Environnement et de la Finance Climat (DEFIC) ; la Direction des Financements Innovants et Structurés (DFIS) ; la Direction du Développement Rural et des Infrastructures (DDRI) ; le Centre Régional de Collaboration (CRC), etc.

L'analyse est conduite aux trois niveaux présentés dans le chapitre précédent ; à savoir le niveau institutionnel, le niveau organisationnel et le niveau individuel. Elle est donc résumée ci-dessous.

Du point de vue institutionnel, l'analyse révèle un engagement accru de la BOAD dans la gouvernance de l'environnement et du climat à travers divers programmes, notamment en se positionnant sur les mécanismes financiers les plus importants des AME. En effet, la Banque est actuellement engagée dans des processus d'accréditation au Fonds pour l'Adaptation (FA), au Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM) et au Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Au regard de ce qui précède, les besoins en renforcement de capacités institutionnelles tiennent au développement d'initiatives régionales dans les domaines du mécanismes pour un Développement Propre (Efficacité énergétique), de l'Adaptation (protection contre l'érosion côtière/inondations) et dans la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières (Cours d'eau/Aires protégées).

Du point de vue organisationnel, la gouvernance de l'environnement et du climat est essentiellement assurée au sein de la Banque à travers la DEFIC, la DFIS, et la DDRI.

Il importe maintenant de :

- consolider les initiatives Environnement et Climat de la BOAD ;
- mobiliser efficacement les ressources financières au profit de la Banque et ;
- mettre en œuvre les projets climat.

Du point de vue individuel, le nombre et la compétence du personnel actuel des différentes structures travaillant sur les questions environnementales et climatiques, ne suffisent pas pour conduire avec succès les programmes en cours et ceux prévus dans le cadre de la Stratégie Environnement et Climat.

Des efforts actuellement en cours en termes de recrutement et de renforcement de capacités, doi-

vent se poursuivre et se renforcer.

Au regard de ce qui précède, les besoins en renforcement de capacités individuelles tiennent :

- à la mise à niveau de certains membres du personnel de la Banque ;
- au recrutement d'un nombre additionnel de compétences ciblées ;
- à la mobilisation d'une expertise technique par le biais de la coopération et du partenariat ;
- à la mobilisation de consultants individuels ou cabinets d'étude.

4. Objectifs du plan de renforcement des capacités

Objectif général : Renforcer les capacités institutionnelle, organisationnelle et individuelle de la BOAD pour une mise en œuvre effective de la Stratégie Environnement et Climat 2015-2019 de la Banque

Objectif spécifique # 1: Cet objectif se situe à deux niveaux : (i) poursuivre les processus d'accréditation aux mécanismes de financement des AME, d'une part, et (ii) développer des projets régionaux éligibles à ces mécanismes, d'autre part.

Résultats attendus :

- La BOAD est définitivement accréditée auprès : i) du Fonds pour l'Adaptation comme entité régionale de mise en œuvre ; ii) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme agence d'exécution et ; iii) du Fonds Vert pour le Climat comme agence de mise en œuvre.
- La BOAD est agence leader dans le développement et la mise en œuvre de projets régionaux sur l'environnement et le climat.

5. Stratégie de mise en œuvre

Les besoins de renforcement de capacités se résument en deux points. Au niveau individuel un programme de renforcement de capacité a été élaboré et mis en œuvre.

Au niveau organisationnel, le renforcement de la direction en charge de la gouvernance de l'environnement et du climat et des directions opérationnelles est un impératif. Ce renforcement est axé sur la performance de la Banque dans son ensemble, sur ses moyens de fonctionnement et sur sa faculté à intégrer ces questions spécifiques. Au niveau institutionnel, il s'agit d'un besoin de synergie et de cohésion entre les différentes directions. La mise en œuvre du présent plan de renforcement de capacités devra s'appuyer sur : la formation/mise à niveau et l'assistance/coopération technique

6. Matrice opérationnelle

Programme : RENFORCEMENT DE CAPACITES CIBLE DE LA BOAD EN ENVIRONNEMENT ET CLIMAT					
OBJECTIF GÉNÉRAL : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLE, ORGANISATIONNELLE ET INDIVIDUELLE DE LA BOAD POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 2015-2019					
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités indicatives	Indicateurs objectivement vérifiables et sources de vérification	Intervenant (Responsable en gras) autres intervenants	hypothèse / facteurs de risques
Objectif spécifique 1 : Poursuivre le processus d'accréditation aux mécanismes de financement des AME et développer des projets régionaux et nationaux éligibles.	R.1.1. La BOAD est définitivement accréditée auprès : 1) du Fonds pour l'Adaptation comme entité régionale de mise en œuvre ; 2) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme agence d'exécution et ; 3) du Fonds Vert Climat comme agence de mise en œuvre.	A.1. Soumission complétement de dossier FA A.2. Soumission dossier seconde phase accréditation FEM A.3. Soumission dossier candidature pour être agence d'exécution du Fonds Vert pour le Climat	Rapport de réunion du conseil d'administration du FA Rapport de réunion du conseil du FEM Rapport de réunion du conseil du Fonds Vert Climat	Structure en charge de l'environnement et du climat Structure en charge de l'environnement et du climat Structure en charge de l'environnement et du climat	FEM, FV, FA valident les dossiers d'accréditation ou de candidature
	R.1.2. La BOAD est agence leader dans le développement et la mise en œuvre de projets régionaux et nationaux sur l'environnement et climat.	A.4. Conduite de missions d'identification et d'évaluation de projets A.5. Organisation d'ateliers régionaux et nationaux de formulation de programme	Rapports de mission Documents de projets	Structure en charge de l'environnement et du climat et directions opérationnelles Structure en charge de l'environnement et du climat	Que les projets environnementaux soient considérés comme une priorité par les États Fonctionnement des cadres de concertation

Programme : RENFORCEMENT DE CAPACITES CIBLE DE LA BOAD EN ENVIRONNEMENT ET CLIMAT					
OBJECTIF GÉNÉRAL : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLE ET INDIVIDUELLE DE LA BOAD POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 2015-2019					
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités indicatives	Indicateurs objectivement vérifiables et sources de vérification	Intervenant (Responsable en gras) autres intervenants	HYPOTHESE / FACTEURS DE RISQUES
<p>Objectif spécifique 2 : Former les cadres des unités organisationnelles et les opérationnelles et de la structure en charge de l'environnement et du climat et mettre à sa disposition des ressources humaines adéquates</p>	<p>R.3.1. Les cadres des unités organisationnelles opérationnelles et de la structure en charge de l'environnement et du climat sont adéquatement formés.</p>	<p>A9. Formation sur des thèmes divers relatifs à l'environnement et au climat</p>	<p>Attestation de formation</p> <p>Rapport de formation</p>	<p>-Consultant</p> <p>- Institut de formation</p>	<p>Disponibilité de structures adéquates pour les formations</p>
	<p>R.3.2. 1 coopérant technique est mobilisé par le biais de la coopération technique soit par un recrutement.</p>	<p>A.14. Recrutement d'un coopérant technique</p>	<p>Contrat de travail</p> <p>Convention ou accords de partenariat signés</p>	<p>- Structure en charge des Ressources humaines</p> <p>-Structure en charge de la Coopération Internationale et Régionale</p> <p>- Structure en charge de l'environnement et du climat</p>	<p>Disponibilité du profil recherché</p>



BOAD



Bénin

S/C BCEAO 01 BP 268 RP- Cotonou
Tél. : (+229) 21 31 59 35 Fax: +229 21 31 59 38



Burkina Faso

S/C BCEAO 01 B.P.892 Ouagadougou 01
Tél. : (+226) 25 31 07 94- Fax: +226 25 30 58 11



Côte d'Ivoire

S/C BCEAO 01 B.P. V 224 Abidjan 01
Tél. : (+225) 20 21 80 80 - Fax: +225 20 21 80 00



Guinée Bissau

S/C BCEAO BP 38 - Bissau
Tél. : (+245) 325 63 10 - Fax: +245 320 13 05



Mali

S/C BCEAO BP 206 Bamako
Tél. : (+223) 20 72 49 80 - Fax: +223 20 23 77 98



Niger

S/C BCEAO BP 778 Niamey
Tél. : (+227) 20 72 49 80 -Fax: +227 20 72 49 82



Sénégal

S/C BCEAO BP 4197 Dakar
Tél: (+221) 33 823 63 47- Fax: +221 33 823 63 46



BOAD
www.boad.org

68 av de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél. : +228 22 21 59 06 • Fax : +228 22 21 52 67